

CONTRACTUALISATION 2021-2027

École nationale supérieure
d'architecture de Clermont-Ferrand

septembre 2021



↳ **CONTRACTUALISATION** **2021-2027**

École nationale supérieure
d'architecture de Clermont-Ferrand

septembre 2021

PRÉAMBULE	5
AXE 1 : POLITIQUE DE SITE	9
Objectif 1.1 : Renforcer l'inscription de l'ENSACF dans le site clermontois	9
AXE 2 : ANCRAGE TERRITORIAL	12
Objectif 2.1 : Ancrage territorial : Renforcer la visibilité des actions d'expertise des politiques publiques (contrat de recherche, etc.)	12
AXE 3 : RENFORCEMENT DE L'IDENTITÉ DE L'ÉCOLE AUTOUR DES 5 AXES DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT	19
Objectif 3.1 : Rapprocher les domaines d'études et les axes de la recherche de l'unité de recherche	19
Objectif 3.2 : Recherche : Consolider l'UMR et construire un cycle doctoral	21
Objectif 3.3 : Formation initiale : Consolider la progressivité des enseignements	24
Objectif 3.4 : Innovation pédagogique	25
Objectif 3.5 : Ajuster la stratégie à l'international au projet scientifique	28
AXE 4 : POLITIQUES TRANSVERSALES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE	34
Objectif 4.1 : Assurer la formation de l'ensemble des personnels de l'établissement et des étudiants à la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VSS)	34
Objectif 4.2 : Rechercher la parité dans les recrutements des enseignants	36
AXE 5 : VIE ÉTUDIANTE	38
Objectif 5.1 : Améliorer le bien-être et la santé des étudiants pour favoriser leur réussite	38
Objectif 5.2 : Favoriser l'engagement des étudiants dans les instances de l'École	42
AXE 6 : PERFORMANCE DE L'ÉTABLISSEMENT	44
Objectif 6.1 : Politique RH	44
Objectif 6.2 : Budget	48
Objectif 6.3 : Communication	50
Objectif 6.4 : Politique immobilière : Élaborer le SPSI et le PPI	52
Objectif 6.5 : Activation d'un plan de mobilité	54
DERNIERS ÉCHANGES AVEC LE MINISTÈRE	55

PRÉAMBULE

1. Le contexte de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture

1.1. Le double ancrage académique et professionnel des écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA)

Les 20 écoles nationales supérieures d'architecture forment un réseau d'établissements ancré dans les sites de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'ensemble des ENSA s'inscrit dans les dynamiques de coordination territoriale et les politiques de site (COMUE, associations...), dynamiques renforcées par les projets collectifs liés aux programmes d'investissements d'avenir (PIA) et les projets IDEX ou I-SITE.

Le ministère de la Culture est attentif à la diversité des formes que prendront les nouveaux regroupements tels que les établissements expérimentaux créés par l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018, qui supposent des gouvernances de sites plus intégrées. Les ENSA peuvent participer à ses nouveaux établissements en qualité d'établissement composante avec maintien de la personnalité morale conformément à l'avis du CNESERAC du 28 mars 2019 relatif à la participation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des structures de recherche relevant du ministère de la Culture aux regroupements d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Les ENSA sont reconnues dans leur environnement d'enseignement supérieur et de recherche, par la dynamique de leur recherche et la qualité professionnelle, pédagogique et scientifique de leurs enseignants-chercheurs. Elles se nourrissent de partenariats professionnels et des qualifications académiques.

La formation dispensée par les écoles est centrée sur le projet architectural, urbain et paysager, qui s'enrichit de disciplines contributives relevant des sciences et techniques pour l'architecture, des arts et techniques de la représentation, de l'histoire et de la culture architecturale, des sciences humaines et sociales pour l'architecture¹.

Du fait de leur capacité à construire des projets globaux appuyés par une approche pluridisciplinaire, et du fait de leurs ancrages multiples, professionnels et universitaires sur les territoires, les ENSA sont des lieux d'expertise en appui des politiques publiques de l'architecture, du patrimoine, de l'urbanisme et du paysage.

1.2. Les ENSA et les politiques publiques du ministère

L'enseignement supérieur et la recherche sont marqués, comme le reste de la société, par la persistance d'inégalités et de discriminations relevant de critères fondés sur des facteurs tels que l'âge, le sexe, l'état de santé, l'origine ou l'orientation sexuelle.

La loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche impose la mise en œuvre d'une politique d'égalité entre les hommes et les femmes dans l'enseignement supérieur et la recherche, tant au niveau des établissements qu'au niveau national.

1. « L'enseignement de l'architecture en France répond aux exigences d'intérêt général, définies notamment à l'article 1^{er} de la loi du 3 janvier 1977 susvisée. Il prépare l'architecte à l'exercice de son rôle dans la société, en ses divers domaines de compétence. Cet enseignement contribue à la diversification des pratiques professionnelles des architectes, y compris dans leurs dimensions scientifiques et de recherche. L'enseignement du projet est au cœur de la formation et intègre l'apport des autres disciplines qui concourent à sa réalisation » décret n°2005-734 du 30 juin 2005 relatif aux études d'architecture.

Pour sa part, le ministère de la Culture a affirmé, dans la directive nationale d'orientation de 2016-2017, les enjeux de la responsabilité sociale et de professionnalisation des ressources humaines, et invité les établissements publics du ministère à s'engager dans la démarche ministérielle de labellisation de manière autonome.

Les établissements mettront en place les dispositifs permettant de prévenir et de traiter le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles ainsi que toute forme de discrimination.

C'est également l'ensemble de la vie étudiante qui devra être pris en compte et amélioré, en lien avec la politique de site, afin de favoriser la réussite et la santé des étudiants.

Enfin, en tant qu'acteurs des politiques publiques territoriales, les écoles participent à la diffusion de la culture architecturale en direction de tous les publics par la mise en place d'action d'éducation artistique régulière, notamment avec les établissements scolaires, et par leur participation aux journées nationales de l'architecture.

1.3. L'inscription des ENSA dans les stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche

Les ENSA s'inscrivent résolument dans la stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StraNES, 2015) qui vise à promouvoir une société apprenante, à soutenir l'économie, à développer la dimension européenne et l'internationalisation de l'enseignement supérieur, à favoriser une réelle accession sociale et agir pour l'inclusion, à inventer l'éducation supérieure du XXI^e siècle et à répondre aux aspirations de la jeunesse.

Le rayonnement des écoles françaises d'architecture dans l'Europe de Bologne et à l'étranger est une ambition nationale. Elle peut prendre la forme de coopérations renforcées avec des partenaires universitaires ou de valorisation à l'extérieur des compétences en matière d'ingénierie pédagogique.

Les ENSA s'inscrivent également dans la Stratégie nationale de la recherche (2015), qui fixe les orientations prioritaires pour répondre aux dix défis sociétaux, identifiés en cohérence avec le programme cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation « Horizon Europe ». Les thématiques de plusieurs de ces défis (ville durable, transition énergétique et numérique, gestion sobre des ressources, adaptation au changement climatique, transports et mobilité) sont au cœur des activités de recherche conduites dans les ENSA.

1.4. L'inscription dans la stratégie nationale pour l'architecture (SNA) et la territorialisation

Les ENSA contribuent à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'architecture (SNA 2015) et notamment à son volet C : « Articuler formation-recherche-métiers et rapprocher les univers professionnels de l'architecture, de la construction et du cadre de vie, de l'urbanisme et du paysage ». La SNA encourage à valoriser les résultats de la recherche, à veiller au développement de l'innovation et à accélérer les transferts de technologie. La recherche en architecture fait l'objet d'une stratégie spécifique de développement en cours d'élaboration.

Les ENSA participent aux autres volets de la SNA au travers d'actions répondant aux défis sociétaux : il en est ainsi de la transition écologique et énergétique, de la valorisation du patrimoine protégé et non protégé, notamment celui du XX^e siècle, de l'intervention sur le bâti existant urbain et rural, de la revitalisation des centres-bourgs ruraux et de la consolidation des villes moyennes, du développement de l'innovation et de l'expérimentation constructive.

La stratégie nationale invite les écoles à mettre leur expertise à l'appui des politiques publiques mises en œuvre par les DRAC, les collectivités territoriales, afin de renouveler le dialogue avec les acteurs locaux sur l'ensemble des défis sociétaux et rendre visible leur capacité à résoudre des questions sociétales posées à l'ensemble des acteurs des territoires.

1.5. Les inscriptions des ENSA dans la stratégie pluriannuelle du patrimoine

En 2017, la stratégie pluriannuelle en faveur du patrimoine a rappelé la nécessité de faire évoluer les formations des professionnels du patrimoine (architectes, architectes des bâtiments de France, métiers du patrimoine...) pour tenir davantage compte des nouveaux enjeux de revitalisation des territoires, de développement durable, ou encore de médiation avec les publics. Les architectes ont ainsi un rôle majeur à jouer dans la restauration des centres historiques anciens.

La formation doit tenir compte du fait qu'une large partie du marché des prestations de maîtrise d'œuvre porte sur la réutilisation, la modification ou l'extension d'un bâti existant. La participation des équipes pédagogiques aux appels à projets sur ces thématiques, déjà engagée à travers les actions « cœur de ville », « Centre-bourgs », « Hors les murs », « la preuve par 7 », est à consolider.

2. La mise en œuvre de la réforme de l'ESR en architecture de 2018

2.1. L'inscription des missions des ENSA dans la loi

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine a inscrit dans le code de l'éducation les missions des écoles nationales supérieures d'architecture. L'article L.752-2 prévoit que² les ENSA participent d'une façon générale du service public de l'enseignement supérieur en application de l'article L.123-1 du code de l'éducation. En tant qu'établissements d'enseignement supérieur d'architecture, elles interviennent dans le domaine de l'architecture, du patrimoine, du paysage, de la ville et des territoires.

La loi consacre la mission de recherche en même temps que la mission de formation initiale et continue. Les ENSA ont la possibilité de valoriser leur recherche par le biais de fondations et de filiales. Pour mieux répondre aux attentes de l'État et aux défis sociétaux, elles sont aussi des centres de ressources apportant leurs expertises aux politiques publiques sur les territoires.

2. Les écoles nationales supérieures d'architecture concourent à la réalisation des objectifs et des missions du service public de l'enseignement supérieur pour ce qui concerne l'architecture et participent aux stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi qu'aux regroupements d'établissements d'enseignement supérieur mentionnés au 2° de l'article L. 718-3. Elles veillent au respect de la diversité architecturale et culturelle et ont pour mission d'assurer la formation initiale et continue tout au long de la vie des professionnels de l'architecture, de la ville, des territoires et du paysage.

« Dans l'exercice de leur mission, les écoles mentionnées au premier alinéa du présent article :

« 1° Conduisent des activités de recherche en architecture, en assurent la valorisation et participent aux écoles doctorales ;

« 2° Forment à la transmission en matière d'éducation architecturale et culturelle ;

« 3° Participent à la veille artistique, scientifique et technique et à l'innovation dans ses différentes dimensions, notamment pédagogique ;

« 4° Délivrent des enseignements permettant de s'adapter aux exigences professionnelles internationales ;

« 5° Assurent, par des cours obligatoires au sein des écoles d'architecture, la maîtrise d'au moins une langue étrangère au niveau professionnel ;

« 6° Organisent une meilleure communication, recourant à des méthodes innovantes, autour de réalisations et de concours d'architecture pour les étudiants ;

« 7° Contribuent à la vie culturelle, économique, sociale et environnementale du territoire en développant des partenariats, notamment avec les institutions culturelles, les collectivités territoriales, les associations, les entreprises, les autres établissements d'enseignement supérieur et l'ensemble des établissements d'enseignement, notamment dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle ;

« 8° Concourent au développement de la coopération architecturale, culturelle, scientifique, technique et pédagogique internationale. »

2.2. La gouvernance : autonomie pédagogique et scientifique issue de la réforme de 2018

Le décret n°2018-109 du 15 février 2018 a consolidé l’ancrage territorial des 20 ENSA en permettant aux différents acteurs politiques, académiques et professionnels du territoire de siéger dans leurs conseils d’administration. C’est ainsi la métropole, la région, l’université et le regroupement d’établissements d’enseignement supérieur (ComUE) et l’ordre régional qui participent à l’élaboration du projet de l’établissement, aux côtés des différentes communautés de l’École (équipes administratives et techniques, enseignants-chercheurs et étudiants).

Le décret a renforcé l’autonomie pédagogique et scientifique des ENSA par la création d’un conseil pédagogique et scientifique (CPS) qui formule des avis et des propositions sur toutes questions relatives aux orientations stratégiques de l’École en matière de formation, de vie étudiante et de recherche. En formation restreinte, il examine les questions individuelles liées au recrutement et à la carrière des enseignants-chercheurs des écoles d’architecture en lien avec le CNECEA.

2.3. Les enjeux du statut d’enseignant-chercheur de 2018

Le décret 2018-109 du 15 février 2018 consacre l’indépendance des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d’architecture dans le cadre de leur mission et leur confère un statut équivalent à celui des enseignants-chercheurs de l’université. Il contribue au développement et au rayonnement de la recherche en architecture et en paysage.

Le statut a défini un processus de qualification des futurs enseignants-chercheurs favorisant l’émergence d’une recherche sur le projet, une recherche en architecture, aux côtés d’une recherche académique et professionnelle. Il s’appuie sur la réforme du doctorat qui permet des codirections de thèse associant des professionnels reconnus à des enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches.

2.4. Contractualisation du MC/DGP avec les ENSA

Le contrat pluriannuel d’établissement, prévu par le décret 2018-109, est le corollaire de la responsabilité pédagogique et scientifique des établissements d’enseignement supérieur. Il permet le dialogue de l’État et des écoles à partir d’un diagnostic partagé (forces, faiblesses, opportunités) et en établissant des priorités pour le moyen terme. Il est l’expression du pilotage partagé.

Le contrat est une construction collective qui associe tous les acteurs de l’École et qui fait l’objet d’une concertation dans les instances. Signé avec l’État, il détermine pour l’École les objectifs prioritaires en matière d’enseignement supérieur et de recherche, dans les domaines de l’architecture, du patrimoine, de la ville et des territoires, du paysage et du cadre de vie.

Il intègre la trajectoire des ressources humaines de l’établissement, définie avec la tutelle dans la perspective de se rapprocher des pratiques observées dans d’autres catégories d’établissements d’enseignement supérieur. Le contrat comprend la politique immobilière de l’ENSA. Une stratégie devra se mettre en place au regard de la carte des formations.

Le contrat d’établissement prévoit sa coordination avec le contrat de site. Il est communiqué au Haut conseil de l’évaluation de la recherche et de l’enseignement supérieur (HCERES).

AXE 1 : POLITIQUE DE SITE

Objectif 1.1 : Renforcer l'inscription de l'ENSACF dans le site clermontois

Jalons :

- Participer à l'UCA en qualité d'établissement-composante ;
- Traduire la co-tutelle de l'unité de recherche par la participation de l'UCA au financement par la signature d'une convention financière pendant la durée du contrat.

Indicateurs :

Définir un indicateur permettant de favoriser les innovations pédagogiques (exemple : retenir un ou deux projets à développer pendant le contrat : passerelles, formations pluridisciplinaires pour favoriser la diversification de l'insertion professionnelle, etc.

L'intégration de l'ENSACF dans le site universitaire clermontois est le résultat d'un processus long qui a institutionnellement débuté en 2008 par l'association de l'école au pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieure (PRES) Clermont Université et s'est poursuivi en 2014 par l'adhésion de l'établissement dans l'association "Université Clermont Auvergne et Associés" (UC2A). Ce rapprochement a permis le partage de services aux étudiants tels que le Service de Santé Universitaire (SSU), le Service Université Handicap (SUH), la Bibliothèque universitaire (BU), le Service Université Culture (SUC)...

Par ailleurs, depuis une quinzaine d'années, des collaborations bilatérales ont été effectuées pour le développement de formations partagées tels que le parcours de master STRATAM (avec le département de géographie de l'UCA et l'Institut d'Auvergne-Rhône-Alpes des Territoire), le double diplôme architecte-ingénieur et ingénieur-architecte (formation partagée « Matériaux Biosourcés pour le Développement Durable » CAP 20-25) avec Polytech Clermont, le diplôme universitaire en droit immobilier (avec l'école de droit de l'UCA).

De même, des conventions ont été établies par la médiathèque de l'ENSACF avec la Bibliothèque universitaire et l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole (ESACM) afin de formaliser des offres de réciprocité d'accès et d'emprunts.

La création au 1^{er} janvier 2021 de l'université publique expérimentale Université Clermont Auvergne (EPE UCA) a quelque peu modifié la structuration du site universitaire en la consolidant.

En effet, la coordination territoriale du site universitaire clermontois est dorénavant portée par l'EPE UCA pour le compte des établissements, organismes et structures socio-économiques qui lui sont associés par convention. La convention d'association entre l'EPE UCA et l'ENSACF a été approuvée par le CA de l'ENSACF de juin 2021.

De fait, le directeur de l'ENSACF est, depuis 2014, membre du Conseil des Établissements Associés (CEA), devenu aujourd'hui, depuis la création de l'EPE UCA, Conseil des Membres Associés (CMA). C'est dans le cadre de cette instance qu'émanent les grandes stratégies du site universitaire clermontois dans différents domaines (vie étudiante, relations internationales, recherche, formation, numérique, professionnalisation, communication...).

Les personnels enseignant ou administratif de l'ENSACF sont aujourd'hui présents dans tous ces groupes de travail. Dans ce cadre, l'ENSACF apprend à mieux connaître ces partenaires institutionnels, à mieux comprendre les stratégies de site favorisant ainsi l'affirmation de certaines des orientations de son propre projet d'établissement en matière pédagogique et de recherche (le Massif central, les marges, les ruralités par exemple). Cette participation permet aussi la mutualisation d'actions de valorisation comme dans le cadre des Relations Internationales (salons à

l'international), du numérique (RENATER), de la professionnalisation (étudiants de l'ENSACF bénéficiant d'aides pour le montage d'entreprises - PEPITE), de la communication (communication partagée, portes ouvertes communes).

En raison de cette dynamique de rapprochement, il est apparu cohérent que l'ENSACF envisage d'intégrer, en qualité de composante, l'Établissement Public Expérimental UCA créé au 1^{er} janvier 2021. Ce projet d'intégration a été présenté par la direction de l'ENSACF lors de son conseil d'administration du 26 novembre 2020 qui a unanimement approuvé cette proposition.

L'intégration dans l'EPE, programmée dans le courant de l'année 2022, reflètera le partage d'un projet pédagogique et scientifique sur les thèmes des ruralités, des villes petites et moyennes, des marges, de l'expérimentation sur le territoire préférentiel du Massif central. Il accompagnera l'UMR Ressources dans son inscription au sein du projet I-SITE CAP 20-25.

La convention d'intégration précisera les trois grandes orientations suivantes :

- Garantie de prérogatives pleines et entières pour l'ENSACF sur un certain nombre de volets, notamment sur les questions financières et les ressources humaines. La convention d'intégration fixera les compétences qui restent du ressort de l'ENSACF et celles qui peuvent être coordonnées voire pilotées à l'échelle de l'Université expérimentale ;
- Possibilité de définir des modalités garantissant une représentation de l'établissement-composante ENSACF au sein des instances de gouvernance et de pilotage de l'EPE, indépendamment du poids des électeurs de l'ENSACF dans le corps électoral global (collège électoral spécifique au sein des conseils centraux - conseil de la recherche - conseil de la formation...) avec un siège permanent au sein du directoire de l'EPE ;
- Conception, pilotage et mise en œuvre de l'offre de formation en facilitant les passerelles, doubles cursus, mutualisations d'enseignement ainsi que la conception de formations pluridisciplinaires et transversales à plusieurs structures de l'Université.

Ce processus d'intégration a déjà conduit à la cotutélisation par l'UCA (conjointement à celle du Ministère de la culture) de l'unité de recherche « Ressources », devenue Unité Mixte de Recherche depuis le 1^{er} janvier 2021.

Les modalités des échanges entre l'UMR et l'université sont précisées dans le cadre d'une convention qui sera présentée au CA de l'ENSACF de novembre 2021 pour signature du directeur de l'ENSACF et du Président de l'UCA. Dans le cadre de cette convention apparaissent :

- Les statuts de l'UMR ;
- L'engagement de l'UCA et de l'ENSACF pour le versement d'une dotation annuelle à destination de l'UMR Ressources ;
- Le rattachement de l'UMR à la Maison de sciences de l'homme de Clermont ;
- Le rattachement de l'UMR à l'institut des Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales (LLSHS) ;
- L'intégration de l'UMR au sein de l'École doctorale Lettres, Sciences Humaines et Sociales (ED LSHS) et de l'École doctorale Sciences pour l'Ingénieur (ED SPI).

Des rapprochements plus spécifiques sont également programmés avec des acteurs impliqués dans la vie du site universitaire clermontois correspondant, d'une part, à l'École supérieure d'art de Clermont Métropole et, d'autre part, à l'Institut d'Auvergne-Rhône-Alpes des Territoires (IADT).

Enfin, l'ANR hybridation des formations, projet qui associe l'école sur les volets spécifiques permettra la mise en place de coopérations expérimentales avec l'UCA dans le domaine de l'innovation pédagogique. Ce programme ANR « Hybridation des formations d'enseignement

supérieur », porté par amaco, qui associe l'ENSACF au sein du consortium "Ressources" regroupant 8 établissements d'enseignement supérieur (ENSA Normandie, ENSA Grenoble, ENSA Lyon, ENSA Clermont-Ferrand, ENSA Versailles, INSA Lyon, les Grands Ateliers, amàco et l'École de Chaillot) a pour objectifs, sur les volets spécifiques du développement de nouvelles modalités d'enseignement, de construire un programme de formations destinées à la réhabilitation et à la construction avec les ressources à portée de main sur les territoires (matières naturelles peu transformées -pierre, terre, bois et fibres végétales- ou un bâti existant à réhabiliter),

La mise en œuvre de ce programme permettra la mise en place de coopérations expérimentales avec l'UCA dans le domaine de l'innovation pédagogique et plus spécifiquement sur les projets suivants :

- rassembler, créer et capitaliser des ressources pédagogiques numériques.
- développer une synergie entre trois types de pédagogie :
 - une pédagogie expérientielle, réelle et concrète par le faire, au sein des établissements,
 - une pédagogie ayant recours à des outils numériques, à distance,
 - une pédagogie collaborative, qui peut s'organiser en présentiel ou à distance.
- élaborer des ressources pédagogiques numériques sur la réhabilitation et la construction bio-géo-sourcées, notamment en mutualisant les contenus existants dans les établissements, grâce à un collectif d'enseignants inter-établissements, complétés par l'intervention de professionnels du bâtiment.
- développer l'essaimage par l'insertion des modules pédagogiques produits dans les cursus diplômant des établissements partenaires (dont 20 écoles d'architecture, écoles d'ingénieurs...) ainsi qu'au sein des dispositifs de formation continue.

Dans ce cadre, en autres actions financées par ce programme ANR, des équipements pérennes seront réalisés au sein des établissements, comme par exemple, à l'ENSACF, un laboratoire d'expérimentation pédagogique en éclairage naturel, à destination des étudiants et des chercheurs du site.

ATTEINTE DE L'OBJECTIF - ÉTAPES PAR ANNÉE	
2021	- Conventionnement de l'UMR Ressources avec la tutelle EPE UCA - Intégration de l'UMR Ressources au sein de la Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand (MSH) - Intégration de l'UMR Ressources au sein des écoles doctorales LSHS et SPI
2022	- Intégration de l'ENSACF, en qualité de composante, au sein de l'EPE UCA - Intégration de l'ENSACF dans la gouvernance de l'Institut d'Auvergne-Rhône-Alpes des Territoires (IADT) - Mise en place d'un partenariat avec l'École supérieure d'art de Clermont Métropole (ESACM). Réflexions sur le développement d'un doctorat création en lien également avec la faculté de lettres de l'UCA.
2023	- Intégration dans l'UMR Ressources d'enseignants-chercheurs de l'EACM et du site universitaire clermontois
2024	- Actions de pédagogie et de recherche communes avec le site clermontois
2025	- Actions de pédagogie et de recherche communes avec le site clermontois

AXE 2 : ANCRAGE TERRITORIAL

Objectif 2.1 : Ancrage territorial : renforcer la visibilité des actions d'expertise des politiques publiques (contrat de recherche, etc.)

Indicateurs :

Signature de nouvelles conventions pendant la durée du contrat

Le programme pédagogique de l'école et les activités de recherche de l'UMR Ressources intègrent plusieurs actions qui permettent la mise en œuvre de partenariats avec les collectivités territoriales, en particulier, sur le territoire du Massif central. Afin de renforcer cette dynamique collaborative, et afin que l'école se fasse le relais des politiques publiques, ces relations étroites pourront se développer ou s'affirmer vers :

- 1 → La métropole clermontoise
- 2 → Les petites et moyennes villes
- 3 → Les ruralités

1- La métropole clermontoise

La convention cadre en vigueur entre la ville de Clermont-Ferrand et l'ENSACF sera fin 2021 réactualisée et établie à l'échelle de la métropole clermontoise afin de couvrir les différents projets décrits ci-dessous.

→ Clermont capitale européenne de la culture 2028

L'école envisage son intégration au sein du comité « Clermont capitale européenne de la culture 2028 » afin d'y conduire et animer la contribution de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

→ Orbimob Clermont Auvergne

Orbimob est un collectif qui a pour vocation de transformer la métropole clermontoise et l'Auvergne en un pôle de référence sur les mobilités territoriales performantes et durables en associant l'éducation, la recherche, l'expérimentation et la mobilisation citoyenne. L'école souhaite, dans ce cadre, contribuer aux différentes actions par l'organisation de rencontres, de recherches et de formations dédiées en association avec les établissements de l'UCA.

→ POPSU métropole

Le programme POPSU MÉTROPOLES, qui implique 15 métropoles françaises dont celle de Clermont Auvergne, s'est donné pour objectif d'interroger les relations que nouent les métropoles avec « les autres », territoires et acteurs du proche et du lointain.

À travers ce projet qui vise à réunir et faire interagir treize chercheurs issus de l'UMR Ressources et de l'UMR Territoires (UCA, ESC, Agroparitech, Vetagrosup) avec les services techniques de la Métropole et les élus locaux, il s'agit de construire collectivement une "boîte à outils collaborative", à partir de laquelle pourront se structurer des dispositifs aptes à faire métropole inclusive, par le territoire et avec les autres. Dans le projet proposé, dix recherches réparties suivant trois axes thématiques ont été identifiées comme enjeux stratégiques pour le développement de la Métropole clermontoise.

- L'axe 1 - Faire Métropole au loin : grand angle pose la question de la représentation de la Métropole depuis et vers l'extérieur. Deux recherches abordent ces questions par le prisme des indicateurs d'attractivité d'une part, des logiques de visibilité, entre labellisations et principes d'alliances par réseaux, d'autre part.

- L'axe 2 - Faire Métropole avec ses territoires voisins : spécificités et solidarités s'attachera, à travers quatre recherches, à définir les types et le degré de collaborations menées par les services métropolitains pour répondre aux enjeux contemporains d'accès à une alimentation saine ou encore aux soins, dans des systèmes de circuits courts.
- L'axe 3 - Faire Métropole par ses marges urbaines : laboratoire métropolitain entend porter un regard "bienveillant et éclairant" sur les espaces et les pratiques des bords de ville, exploration singulière pour mesurer la capacité à faire métropole à partir de centralités décalées.

→ Le réseau international des Villes Michelin (RIVM)

Initié par la Ville de Clermont-Ferrand, l'objectif de ce réseau est de développer des coopérations publiques et privées entre une cinquantaine de villes dans le monde ayant pour point commun d'accueillir sur leur territoire un centre de production ou de recherche de la Manufacture Michelin, ainsi que leurs villes partenaires et les acteurs associés des universités, associations culturelles, structures d'innovation. Ce projet est un véritable levier d'innovation pour les politiques publiques et l'activité universitaire, tant pour la recherche que pour les formations. Il marque le départ d'une nouvelle forme de coopération pour les villes et s'inscrit pleinement dans les enjeux du 21^e siècle, notamment sur les questions d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'architecture.

Le Réseau ne se concentre pas uniquement sur les politiques publiques mais associe également l'ensemble des forces vives : universitaires, représentants du monde économique, associations, artistes... Les acteurs des territoires sont invités à prendre part aux activités du Réseau. Ces projets collaboratifs permettent des coopérations entre les villes et leurs partenaires du territoire.

Ainsi en 2019, l'ENSACF, l'un des 4 premiers partenaires du RIVM, a-t-elle conduit trois projets internationaux importants avec les étudiants des masters 1 et 2 du domaine d'étude EVAN, avec le Pays Basque espagnol et la ville de Vitoria-Gasteiz, avec l'université de Salford-Manchester, avec la ville de Karlsruhe et le KIT.

Ce partenariat permet également de développer des collaborations locales et nationales : des projets sur le territoire de la métropole clermontoise sont en construction avec l'Agence d'Urbanisme de Clermont Métropole et Vet AgroSup.

→ Les cités Michelin (Clermont-Ferrand). Un patrimoine ordinaire à conserver ?

Ce programme de recherche sera conduit en 2021 et 2022 par Bénédicte Chaljub, Olivier Dollfus et Amélie Flamand dans le cadre de l'UMR Ressources.

Constituant un patrimoine fort au sein de l'agglomération clermontoise, les cités Michelin ont été majoritairement édifiées pendant l'entre-deux guerres. Elles sont alors conçues comme un ensemble de maisons jumelées en série, au confort de l'époque, issues d'une ambition de rentabilité du chantier et des coûts, à l'instar de la production automobile, mais accompagnées de jardins et d'équipements nécessaires, églises, dispensaire, écoles, coopératives, etc. Bien qu'en partie démolies, elles forment encore une des identités fortes de la ville. Elles sont gérées par des bailleurs sociaux ou rachetées par leurs habitants et connaissent ainsi des évolutions variables. Dans le premier cas, elles peuvent faire l'objet de projets de rénovation d'ensemble pris en charge par des architectes qui redonnent une lecture de l'écriture originelle tout en y ajoutant les éléments nécessaires à l'évolution du confort. Lorsqu'elles ont été rachetées par leurs habitants, elles rendent compte de la multiplicité de leurs appropriations ; la répétition s'estompe alors au profit des singularités de l'invention à l'échelle de l'individu et de la parcelle.

À partir d'une analyse pluridisciplinaire (architecturale, historique et sociologique), seront montrés les potentialités d'adaptation et d'invention que suscitent ces habitations modestes, à travers elles, la notion même de patrimoine sera interrogée. Qu'est-ce qui fait patrimoine au XXI^e siècle concernant ce bâti qui semble peu concerner les politiques publiques : s'agit-il des typologies architecturales et de la cohérence d'ensemble, de la rationalité des organisations spatiales (partitions, jumelages, voisinages...), des jardins, ou bien ces mille pratiques créatives des habitants que décrit Michel De Certeau ? Et à ce titre, on peut se demander comment ce bâti est qualifié, approprié, raconté par les habitants dans l'une ou l'autre des situations.

En outre, des pistes complémentaires seront explorées dans cette réflexion sur ce qui fait patrimoine et qui semblent être au cœur des enjeux contemporains du monde urbain/des villes : la nature et l'usage des jardins, et par là, la place du végétal, et du vivant plus largement ; mais aussi l'ambiance sonore ; ou bien encore le confort thermique.

2- Les petites et moyennes villes

→ Action Cœur de ville - Petites villes de demain (ACV - PVD)

Une action est conduite pour le ministère de la Culture (direction de l'architecture) afin de référencer et valoriser les activités des écoles nationales supérieures d'architecture portant sur les villes petites et moyennes et de le diffuser auprès des acteurs et partenaires des politiques publiques nationales (Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain) ainsi qu'auprès des équipes enseignantes des écoles et des étudiants.

Ces territoires seront investis en écho avec des problématiques territoriales particulière au territoire auvergnat.

Plusieurs actions ont déjà été engagés comme :

- L'organisation en mars 2020 d'un colloque intitulé « L'architecture, l'urbanisme et le paysage. Pour la revitalisation des centres des villes petites et moyennes » ;
- la production d'actes à la suite du colloque (2021) ;
- la réalisation d'un espace numérique présentant l'ensemble des travaux.

L'espace numérique a pour objectif de collecter des ressources permettant de diffuser des contenus (travaux, bibliographie, publication, offres d'études et d'actions) et de mettre en réseau les acteurs.

Une exposition itinérante et d'autres colloques nationaux et internationaux sont prévus dans la continuité de ce travail.

L'objectif est de favoriser l'intégration des étudiants dans les programmes nationaux afin de les former professionnellement en qualité de futurs acteurs et décideurs (par exemple, former les étudiants afin qu'ils deviennent de futurs chargés de mission pour ces types d'actions, ou qu'ils sachent intervenir en maîtrise d'œuvre dans ces contextes).

→ Thiers 2025

Située dans le parc naturel du Livradois-Forez, Thiers est une commune d'environ 12.000 habitants, dont la principale activité économique est depuis le XII^e siècle la coutellerie. La vieille ville historique, construite à flanc de montagne, bien que touristique, est victime de « désertification » et d'une dégradation importante de son habitat.

Le projet « Thiers 2025 », lié directement au thème de « la revitalisation des centres mineurs », consiste en une « recherche - action » ; l'idée est de monter un « laboratoire de revitalisation urbaine » à travers la pédagogie, la recherche et l'expérimentation.

Ce laboratoire ou centre de revitalisation urbaine sera installé dans un édifice ancien situé dans le « secteur sauvegardé » de la ville de Thiers. Pour ce faire, un ensemble de plusieurs maisons, jouxtant l'église Saint-Genès, a été identifié et désigné par le Maire de la commune comme lieu possible pour accueillir les activités liées au projet « Thiers 2025 ». L'un des objectifs est que ce groupe de maisons soit l'objet d'un chantier-école finalisé à sa progressive restauration et mise en valeur. Les travaux de restauration et d'aménagement de cette « maison-centre » seront attentifs aux bonnes pratiques en termes de l'écologie au sens large, des théories et pratiques de la conservation/restauration du bâti ancien, de l'intégration du projet dans un contexte social et urbain singulier, etc.

→ “Rue des kebabs”

À travers une analyse sociologique pilotée par Catherine Gauthier, cette action de recherche s’attache à comprendre les phénomènes et représentations liés au développement et à l’évolution des restaurants kebabs dans cinq villes de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette recherche-action porte sur la place de ces établissements à la fois en tant qu’objet urbain et lieu commercial, de leur clientèle, des usages et pratiques urbaines qui s’y associent, dans les quartiers populaires et leur développement urbain et social. Ce projet est financé depuis 2020 par la DRAC et la Région AURA dans le cadre de l’appel à projet Mémoires du 20^e et du 21^e siècle. Plusieurs projets sont programmés de 2021 à 2023 comme un documentaire, intitulée « Rue des Kebabs » qui sera adossé à la recherche ethnographique ainsi que des actions culturelles tels que des expositions, des conférences, des plateaux radio.

3- Les ruralités

→ RÉSEAU ERPS - Réseau Scientifique et Technique Espace Rural Projet Spatial

Membre du Réseau Scientifique et Technique *Espace Rural Projet Spatial* depuis sa création en 2009 au côté des ENSA Auvergne-Rhône-Alpes de Saint-Étienne, de Grenoble et Lyon, l’ENSACF participe activement à la mise en réseau des enseignants de ces quatre écoles qui portent des enseignements et recherches liés aux territoires ruraux, leurs mutations et dynamiques. David Robin, architecte, maître de conférence TPCA et chercheur associé de l’UMR Ressources est référent du Réseau ERPS pour l’ENSACF.

Rencontres ERPS 2021

Les 10^{es} rencontres 2021 du réseau ERPS qui prennent la forme tous les 2 ans d’un colloque thématique seront organisées conjointement par les laboratoires de recherche de l’ENSACF et de l’ENSASE (St-Etienne) respectivement l’UMR Ressources et le GRF Transformations, dont David Robin, architecte maître de conférences ENSACF et Georges-Henry Laffont, géographe et maître de conférences ENSASE, enseignants-chercheurs des deux laboratoires, assureront la codirection scientifique.

Ces 10^{es} rencontres ***Sols en partage : le sol comme milieu, ressource et mémoire*** se tiendront en octobre 2021 à Ambert au cœur du PNR du Livradois-Forez, partenaire des rencontres. Cette thématique entend interroger la nécessité et l’urgence de mieux partager les sols, en écho à la nécessité de faire commun. Ces rencontres ont pour ambition de dresser un premier portrait des manières dont le sol est questionné et mobilisé dans toutes les sphères participant de la transformation des territoires. En complément, un travail plus prospectif doit permettre d’identifier les objets et terrains d’étude mobilisés dans les pratiques d’enseignement, de recherche et d’actions qui traversent autant les ENSA que les instituts, départements, écoles et autres lieux où se construisent et se partagent les connaissances liées à l’action dans les territoires.

Elles donneront lieu à une journée de sessions et table-rondes thématiques et à une journée d’étude ciblée sur le territoire ayant pour objet ***Perceptions et incidences de la loi ZAN au regard des spécificités du territoire du Livradois Forez.***

Lors de cette journée d’étude, un focus sera établi sur les ruralités chinoises : elle comprendra trois éclairages et une restitution de la Summer-School, que co-organisent les ENS de Saint-Étienne, Grenoble et Clermont-Ferrand avec le Département de Urban Design de la China Academy of Arts de Hangzhou en Chine, qui se tiendra en septembre 2021 aux confins du PNR Livradois-Forez dans la commune de Craponne sur Arzon.

→ LES ENSEIGNEMENTS

Le projet d’établissement de l’ENSACF fait clairement apparaître le Massif Central comme son territoire d’ancrage privilégié et les Ruralités comme une thématique d’exploration majeure à même d’articuler des enseignements du cycle Licence et Master et la recherche conduite au sein de l’UMR ressources.

Au regard du projet d'établissement de l'ENSACF et de son engagement à se mobiliser en faveur des nouvelles ruralités émergentes, de son ancrage et des expertises déjà conduites à l'échelle du Massif Central, de sa participation au double diplôme STRATAM (Stratégie d'Aménagement des villes petites et moyennes), le ministère de la Culture a chargé notre Établissement en 2019 de conduire un inventaire des pédagogies mises en œuvre dans les ENSA au profit des ruralités et de coorganiser le colloque Action Cœur de Ville en lien avec le ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion Territoriale et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Ainsi, l'ENSACF propose en 3^e année de licence, grâce à l'enseignement proposé en L3 **Territoires ruraux en projet**, une véritable expertise architecturale, urbaine et paysagère des enjeux et contraintes des territoires ruraux

Environ 25 expériences pédagogiques successives ont été menées dans des territoires du Massif Central depuis 2012 dessinant progressivement l'ancrage de l'ENSACF dans son territoire en conformité avec le projet d'établissement. Les territoires investis témoignent d'une variété de situations, de profondément ruraux et à la limite de la désertification, à des entités fortement influencées par des dynamiques métropolitaines. Les sujets et enjeux abordés s'appuient sur une variété des politiques territoriales initiées : projet de création d'un Parc Naturel Régional en Aubrac et Haut-Allier, révision de charte (PNR du Pilat), création d'atelier ruraux d'urbanisme (Combraille en Marche, Livradois-Forez), expérimentations locales (démarche "Habiter autrement les centres-bourgs", PNR du Livradois-Forez), réflexion préalable à un Scot rural (Haute-Corrèze)... Chacune de ses expériences pédagogiques fait l'objet d'un partenariat avec des collectivités publiques qu'il s'agisse de PNR, de DDT, de Pays ou de Communautés de Communes.

Ces partenariats ont contribué à élaborer un réseau, ont permis l'organisation et le financement de résidences in-situ pour nos étudiants, ont généré des échanges et restitutions motivantes avec les acteurs locaux (élus, techniciens, monde associatif et habitants) et ont fait l'objet de diverses formules de capitalisation (journée d'étude, livrets, expositions...)

→ **PARTENARIAT avec le PNR Livradois-Forez - 2018 & 2019**

Deux ateliers successifs conduits dans le cadre de ce partenariat ont permis de franchir un cap en corrélant expériences pédagogiques et activité de recherche de l'UMR Territoire.

En 2018, en prenant comme objet la mutation de l'héritage industriel en vallée de la Dore, l'expérience pédagogique a conduit s'interroger sur les modes de transition économique souhaitables relayées à la fois par une Exposition *Vallée de la Dore : mutation(s) d'une campagne industrielle* tenue à l'été 2018 au siège du Parc et en novembre 2018 à l'ENSACF, et à la publication d'un article *Transitions économiques et nouvelles conditions de la ruralité : réinvestir, compléter, soustraire. L'exemple de la vallée de la Dore en Livradois-Forez*, co-écrit par David Robin, Juliane Court et Samuel Rio-Derrey et publié dans *Transitions économiques et nouvelles ruralités, vers l'émergence de micro-milieus ?* sous la direction de Xavier Guillot et Peter Versteegh.

En 2019, en prenant comme objet d'étude le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Grand-Clermont et du PNR Livradois-Forez, c'est davantage la question des modèles de transition agricole qui ont fait l'objet d'investigation pédagogique et d'une recherche-action engagée dans le cadre du Programme POPSU Métropoles 3 *La métropole et les Autres* dont l'UMR Ressources (ENSACF) et l'UMR Territoires (Université Clermont-Auvergne) assurent la co-direction scientifique en lien étroit avec Clermont Auvergne-Métropole.

→ **2020-2022- PARTENARIAT avec la DDT Cantal PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »**

Une démarche partenariale a été engagée avec la DDT Cantal pour conduire avec la globalité de la promotion des étudiants de Licence (110 étudiants), une expertise des potentiels de trois petites villes du Cantal de 2000 habitants identifiées comme éligibles au dispositif Action Cœur de Ville. Riom-es-Montagne au nord du département dans une situation enclavée, Murat en lien avec le massif du Lioran et Murs au sud du département en Chataigneraine cantalienne en limite du Lot : trois situations contrastées en termes de géographie, milieux, enjeux et dynamiques qu'il semblait judicieux d'investir.

Le partenariat prévoit un accompagnement et une formation dispensée via cet enseignement aux délégués territoriaux de la DDT directement associés à la démarche pédagogique en termes de méthodologie : Comment, au-delà des tentations de sectorisation auxquelles des formes d'opérationnalité conduisent trop souvent, construire à partir des problématiques soulevées, un projet de territoire ?

Il conforte par ailleurs l'engagement de notre établissement dans les problématiques soulevées par les territoires ruraux parmi lesquelles la revitalisation des centres des villes petites et moyennes. Ce sujet a fait l'objet de la conduite par l'ENSACF à la demande du ministère d'une campagne d'inventaire des pédagogies développées dans les ENSA à ce propos mais aussi d'un colloque en mars 2020 à Paris pour comprendre comment l'Architecture, l'Urbanisme et le Paysage pouvaient se saisir pleinement du sujet et dont les actes viennent d'être publiés.

L'adaptation pédagogique en temps de COVID

Le confinement imposé dès mars par la crise sanitaire et la totalité du semestre passé en visio-conférence a conduit face à l'impossibilité d'une confrontation au réel et contraint de projeter les petites villes de demain du Cantal sans les pratiquer, d'agir en marge du terrain, de se confronter à la fiction plutôt qu'au réel.

Un scénario fictionnel : les « réfugiés urbains »

Il fait l'hypothèse que la crise sanitaire du Covid conjuguée à la canicule foudroyante de l'été 2020, révélatrices de la fragilité de nos sociétés face aux enjeux de transition écologique et de migrations, accélère le mouvement d'exode urbain déjà observé à Paris et de repeuplement des campagnes, rendu par ailleurs possible par la nouvelle société numérique (accélération de la connexion des campagnes reculées à la fibre) et une forme de transition économique qui privilégie de multiples relocalisations. À Maurs, Murat et Riom-es-Montagnes, au regard des orientations urbanistiques visant à protéger les terres agricoles et à privilégier des formes de densification urbaine - vers la zéro-artificialisation-, il convient de repenser les politiques de logements, d'équipements et de circuits courts. Ces territoires qui peinaient jusqu'alors à maintenir leurs écoles et leurs commerces sont perçus comme de nouveaux eldorados qui modifient en profondeur leur structure urbaine.

Fort de cette première expérience à distance, l'expérience sera reconduite en 2022 selon les dispositifs de résidence in-situ initialement programmés. **Le partenariat prévoit un engagement de la DDT à hauteur de 15 000€ pour conduire les trois prochains ateliers.**

ATTEINTE DE L'OBJECTIF - ÉTAPES PAR ANNÉE	
2021	<ul style="list-style-type: none"> - Établissement d'une nouvelle convention cadre avec Clermont Auvergne Métropole - Intégration dans le comité "Clermont capitale européenne de la culture 2028" - Recherche POPSU Métropole - Recherche sur les cités Michelin - Site internet pour PVD et ACV + actes + colloque international - Recherche Thiers 2025 - Recherche "rue des kebabs" - Rencontres ERPS - Partenariat avec les petites villes du Cantal
2022	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'actions pédagogiques avec Orbimob - Recherche POPSU Métropole - Recherche sur les cités Michelin - Développement de partenariats avec Karlsruhe, Regensburg, Braga dans le cadre du RIVM - PVD + ACV : animation de l'espace numérique national, exposition itinérante, journées doctorales - Recherche Thiers 2025 - Recherche "rue des kebabs" - Partenariat avec les petites villes du Cantal
2023	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'actions pédagogiques avec Orbimob - Recherche sur les cités Michelin - Développement de partenariats avec Karlsruhe, Regensburg, Braga dans le cadre du RIVM - PVD + ACV : animation de l'espace numérique national, exposition itinérante, journées doctorales - Recherche Thiers 2025 - Recherche "rue des kebabs"
2024	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'actions pédagogiques avec Orbimob - Développement de partenariats avec Karlsruhe, Regensburg, Braga dans le cadre du RIVM - Recherche Thiers 2025
2025	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'actions pédagogiques avec Orbimob - Développement de partenariats avec Karlsruhe, Regensburg, Braga dans le cadre du RIVM - Recherche Thiers 2025

AXE 3 : RENFORCEMENT DE L'IDENTITÉ DE L'ÉCOLE AUTOUR DES 5 AXES DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Objectif 3.1 : Rapprocher les domaines d'étude et les axes de la recherche de l'unité de recherche

Indicateurs :

Préciser la temporalité de ces rapprochements pour les trois domaines d'étude (ex : Ruralités et petites et moyennes villes avec l'axe 2 « architecture des marges » etc.)

Un état des lieux du champ TPCAU

Un état des lieux réalisé à l'ENSACF par Stéphane Bonzani sur le champ TPCAU est en cours de finalisation. Ce travail, établi à partir d'une série d'enquêtes, montre, entre autres, comment les cinq points du projet d'établissement sont valorisés en cycle Licence et dans les trois Domaines d'Étude de Master. Les premières conclusions font apparaître de fortes inégalités d'appropriation des différents thèmes : certains sont unanimement partagés, comme la pensée trans-scalaire, d'autres sont moins investis, comme les ruralités. Ces indicateurs qui ne concernent que le champ TPCAU pourraient être étendus aux autres champs disciplinaires de l'école afin d'identifier les points fédérateurs et ceux qui le sont moins.

Cette disparité entre les cinq points n'est pas en soi problématique dans la mesure où ces derniers renvoient, pour certains à une culture présente de longue date à l'ENSACF, pour d'autres à des tendances naissantes qui sont amenées à se développer dans les années à venir, comme l'expérimentation par exemple.

Il est à noter, dans cet état des lieux, que la thématique des marges, portée par l'UMR Ressources, est assez largement investie par les enseignants du champ TPCAU. Les territoires d'étude soumis aux étudiants sont souvent choisis au regard de ces situations marginales qui ont l'avantage de croiser des enjeux multiples et d'ouvrir des possibles. Mais ce sont aussi les modes d'interventions qui cherchent à se situer en marge des logiques classiques de production architecturale et urbaine (ceci est surtout vrai en master où les étudiants sont amenés à explorer des voies de conception alternatives.)

Il serait à présent intéressant de réaliser une cartographie des liens déjà en place entre les thématiques de Ressources et celles des domaines d'études (ex : POPSU avec le DE EVAN). Cette cartographie permettrait de constater :

- Que les thématiques de l'unité de recherches Ressources sont transversales aux domaines d'études et, en conséquence, sont incarnées différemment selon les orientations générales de chacun des DE.
- Qu'il n'y a pas de domaine d'étude de l'école directement articulé à l'UMR Ressources mais que les thématiques de l'unité de recherche interagissent plus ou moins avec tous les domaines d'étude.

Il est à noter que certains questionnements portés par les DE n'entrent pas directement dans les problématiques traitées par l'UMR Ressources. Néanmoins, cette situation peut favoriser l'ouverture des étudiants vers des thématiques traitées dans d'autres laboratoires du réseau des ENSA (par exemple avec la question du vivant ou celle du numérique). Par ailleurs, dans une logique interactive, ces mêmes réflexions peuvent aussi stimuler l'émergence de nouvelles problématiques dans l'UMR Ressources.

D'autres pistes à envisager

Au-delà de cette étude, plusieurs pistes, visant à une meilleure articulation entre les DE et l'UMR Ressources, peuvent déjà être mentionnées :

- Les sujets et problématiques des mémoires de master pourraient davantage investir les questions de recherche propres à Ressources ;
- Les étudiants de master, via l'incitation de leurs enseignants membres de Ressources, pourraient s'intégrer dans les programmes de recherche de l'UMR Ressources.

Enfin, la participation de plus en plus importante des enseignants-chercheurs de master à des programmes de recherche portés par Ressources induira un renforcement des liens entre les DE et l'UMR.

ATTEINTE DE L'OBJECTIF - ÉTAPES PAR ANNÉE	
2021	État des lieux sur le champ TPCAU et liens avec le projet d'établissement
2022	Cartographie des liens existant entre domaines d'étude et l'UMR Ressources

Objectif 3.2 : Recherche : consolider l'UMR et construire un cycle doctoral

Jalons :

- Conforter l'accueil d'enseignants-chercheurs titulaire d'une Habilitation à diriger des recherches - HDR
- Développement des projets de recherche institutionnels au sein de l'UMR Ressources
- Renforcement des collaborations scientifiques avec les unités de recherche de l'UCA
- Participation à des programmes de recherche européens et internationaux
- Consolidation des travaux de recherche autour des petites et moyennes villes et territoires ruraux de l'UMR Ressources

Indicateurs :

- Signer deux conventions pour être associé aux écoles doctorales SPI et LSHS de l'UCA
- Intégration de l'UMR Ressources à la Maison des Sciences de l'Homme de l'UCA
- Nombre de doctorants inscrits chaque année entre 2021 et 2025
- Augmentation du nombre de projets de recherche pilotés par l'UMR Ressources

Consolidation d'une animation scientifique et développement des programmes de recherche institutionnels de l'UMR Ressources

- Développement d'une animation scientifique au sein de l'UMR Ressources : colloques, séminaires, atelier des doctorants... ;
- Développement des projets de recherche institutionnels avec les partenaires du site (en particulier la métropole), de la région et au plan national (Braup, PUCA, Caisse des dépôts...);
- Une politique volontariste en matière d'aide à l'édition d'ouvrage ;
- Accueil des doctorants avec la reconnaissance du doctorat en architecture par les écoles doctorales de l'UCA et la mise en place d'un processus d'accompagnement doctoral spécifique au sein de l'UMR Ressources et au sein de l'ENSA Clermont-Ferrand ;
- Favoriser l'édition de travaux et les publications de recherche en langue anglaise ;
- Accueil de chercheurs du site clermontois dans la perspective de renforcer les liens avec l'université et bénéficier de la double tutelle de l'ENSA Clermont-Ferrand et de l'UCA ;
- Des collaborations européennes autour de projet de recherche seront développés ;
- Développement d'une expertise sur la valorisation scientifique notamment par la création d'une revue : mise en place d'un comité de lecture, revue en français et en anglais. Cette revue vise à construire un dialogue fertile entre enseignants praticiens et enseignants chercheurs ;
- Renforcer le dialogue entre praticiens et chercheurs qui est au fondement du projet scientifique de l'UMR Ressources.

Conforter l'accueil d'enseignants-chercheurs titulaires d'une Habilitation à diriger des recherches

L'objectif de recrutement par voie de concours *a minima* d'un deuxième HDR à l'école et membre de l'UMR Ressources, reste une priorité à compter de la rentrée universitaire 2022-2023. Parallèlement, l'école œuvre à la mise en place et au renforcement de dispositifs (décharges d'enseignements établissement par exemple validées par le CA de l'ENSACF) permettant aux enseignants-chercheurs de l'ENSACF d'acquiescer les diplômes du doctorat et de l'HDR. La politique volontariste vise *in fine* à renforcer l'accueil de doctorants au sein de l'UMR. Enfin, il est proposé l'étude d'un rattachement CNRS de l'UMR Ressources qui permettrait une consolidation pérenne de la recherche.

Structuration administrative de l'UMR Ressources : recrutement d'un chargé d'appui au développement des activités de recherche pour l'UMR Ressources

Cet agent contractuel travaillera sur les programmes de recherche en appui des chercheurs à partir de janvier 2022. Ses missions seront axées sur :

- L'aide au développement des projets de recherche de l'UMR ;
- L'appui scientifique au montage de projets ;
- La contribution, avec l'équipe projet, à la rédaction des rapports d'activités et à l'élaboration des livrables ;
- La communication interne et externe autour des projets en lien avec l'équipe projet et le service communication de l'ENSACF.

Un secrétaire général de l'UMR Ressources sera également recruté au 1^{er} octobre 2021 et bénéficiera du même mode de recrutement que le chargé d'appui. Il réalisera le pilotage administratif de l'unité dans les domaines des finances, des partenariats, de la communication...

Une politique immobilière renforçant la présence de l'UMR dans l'école

Une politique ambitieuse soutenue par l'ENSACF se met en place et devrait prendre corps en 2024-2025. En effet, de nouveaux espaces dédiés à la recherche seront libérés grâce au déménagement, par le CROUS, de la restauration vers un nouveau bâtiment. Ce changement permettra un gain d'espace de 170 m² pour les activités de recherche. 85m² seront alloués à l'UMR Ressources.

Construction du cycle doctoral

L'offre pédagogique relatif au cycle doctoral a fait l'objet durant l'année universitaire 2020-2021 de réflexions dans le cadre de la commission de la recherche avec la mise en place d'un programme relatif à l'encadrement des doctorants. Ce programme prévoit :

- Le suivi des formations par les écoles doctorales du site clermontois (ED Lettres et Science Humaines et ED Sciences pour l'Ingénieur) de 60h dont 12h réalisées par les enseignants-chercheurs de l'ENSACF ;
- L'organisation d'un séminaire pour lequel les doctorants seront associés et permettant la prise de connaissance des travaux réalisés par les doctorants et les chercheurs de Ressources ;
- L'organisation d'un atelier durant lequel les doctorants présenteront l'avancée de leurs travaux ;
- La reconduction de la nuit doctorale qui sera en octobre 2021 associée à la semaine de la fête de la science organisée par l'UCA ;
- La mise en place par Ressources de comités de thèse.

ATTEINTE DE L'OBJECTIF - ÉTAPES PAR ANNÉE	
2021	Construction du programme d'encadrement des doctorants de l'ENSACF (UMR Ressources). Mise en place dans le cadre de l'année universitaire 2021-2022 Intégration de Ressources dans les ED LSHS et SPI du site universitaire clermontois Recrutement d'un chargé d'appui à la recherche et d'un secrétaire général pour Ressources Nombre de doctorants de Ressources : 3
2022	Reconnaissance du doctorat en architecture par les ED du site clermontois Création d'une revue scientifique à comité de lecture Recrutement d'un 2 ^e HDR par voie de concours Nombre de doctorants de Ressources : 4
2023	Nombre de doctorants de Ressources : 5
2024	Nombre de doctorants de Ressources : 6 Libération de nouveaux espaces pour la recherche Acquisition d'une HDR en interne par enseignant-chercheur de l'ENSACF
2025	Nombre de doctorants de Ressources : 6

Objectif 3.3 : Formation initiale : consolider la progressivité des enseignements

Indicateurs :

- Dresser le bilan des allègements de l'emploi du temps de L3 en 2023 et l'étendre à d'autres semestres
- Conduire la refonte du système d'évaluation (préciser le calendrier et la méthode)

Le travail sur la progressivité a été enclenché au cours de l'année universitaire 2020-2021. Les premières applications apparaîtront donc dans les programmes pédagogiques appliqués à l'année universitaire 2021-2022. De même, l'allègement des emplois du temps est en cours.

La progressivité des enseignements est étroitement liée à une clarification importante qui devra apparaître dans le livret de l'étudiant et relative :

- Aux attendus et objectifs de chacun des enseignements ;
- Aux modes et critères d'évaluation. Dans ce domaine, une normalisation du nombre de notes par semestre pourrait être mise en place ;
- À l'actualisation des Évaluations des Enseignements par les Étudiants (EEE).

Ce travail de clarification doit permettre de repérer les redondances dans la formation et favoriser les articulations entre enseignements au sein du semestre et d'un semestre à l'autre. De même, les acquis semestriels seront mieux mis en valeur.

Pour les EEE, une modulation et une adaptation des évaluations sera à opérer suivant les types d'enseignement (ex : alléger le dispositif pour les enseignements comportant peu d'heures et mettre en place une évaluation plus spécifique pour le projet).

ATTEINTE DE L'OBJECTIF - ÉTAPES PAR ANNÉE	
2021	Clarification importante du livret de l'étudiant sur les attendus des enseignements, sur les modes et critères d'évaluation.
2022	Actualisation des EEE

Objectif 3.4 : Innovation pédagogique

Indicateurs :

Contribuer à l'aboutissement en termes de formation initiale et continue du projet ANR Ressources porté par plusieurs ENSA

Le bilan mené sur le champ TPCA, sous la responsabilité de Stéphane Bonzani, permettra de faire évoluer la pédagogie de l'école. Un travail équivalent est réalisé dans le champ STA sous la responsabilité de Jean-Baptiste Viale avec la redéfinition des objectifs pédagogiques issus du séminaire sur la pédagogie du champ porté par Jean-Philippe Costes. Ces travaux pourraient faire du lien avec les quatre actions qui ont débuté en 2021 et correspondant :

→ **Au programme ANR « hybridation des formations »** et l'expérimentation par le faire , porté au sein de l'ENSACF par Jean-Baptiste Viale, référent scientifique et pédagogique auprès du consortium "Ressources" et Jean-Philippe Costes et Marie-Hélène Gay-Charpin, porteurs de modules.

L'évolution numérique générale, par les capacités offertes en ressources et en technicité, entraîne la mise en œuvre de nouvelles modalités d'enseignement dans l'enseignement supérieur, rassemblées globalement autour de la notion de l'e-learning : plateformes d'échange et de dépôt numérique, enseignements à distance... ce qui repose autrement les questions de la temporalité de l'enseignement et celle de sa localisation. Le rapport enseignants/étudiants s'en trouve renouvelé, et chacune des communautés voit ces évolutions modifier profondément les usages et les modalités du lien au savoir.

Du fait de la situation sanitaire, ces évolutions ont connu une accélération et la période a permis un test en vrai grandeur inattendu (pour ne pas dire inespéré), et l'on peut, dès lors, envisager qu'un retour complet aux modalités d'enseignement telles qu'elles existaient jusqu'à l'année 2020, semble peu probable à court terme. Le site universitaire clermontois est engagé dans ces évolutions et s'est doté de structures et de ressources humaines destinées à rendre ces nouveaux modes opérationnels, dans une pratique inclusive en direction des groupes concernés par le développement d'un accompagnement grâce à l'ingénierie pédagogique.

Les ENSA entrent, elles aussi, dans ces nouveaux formats et notamment vont échanger entre elles beaucoup plus qu'avant : par exemple des interventions d'enseignants à distance vont se développer de plus en plus (intervention, par exemple, d'un enseignant physiquement présent à Grenoble pour un cours qui se déroulera physiquement à Clermont).

Les transformations sont de trois ordres :

- Innovation en termes de Contenus et Formats : nouvelles formes/types de « cours », réaménagements des contenus, qui se doivent d'être adaptés aux différents types d'apprenants (en présentiel, en distanciel, formation initiale, continue...)
- Innovation en termes de Formation : nouveaux outils, nouvelles techniques, nouveaux déroulés, nouvelle offre (mise en place de formation continue à l'ENSACF, nouveau format HMONP permettant l'accès des ADE à l'international, partie formation de HMONP qui dès la rentrée 2021-2022 sera assurée par voie numérique)
- Innovation en termes d'Équipement : déconcentration des équipements, redistribution des espaces, « espaces virtuels » (interventions à distance, expérimentations en ligne, salle de cours connectée).

Le programme de mise en œuvre de l'innovation pédagogique numérique repose sur un diagnostic qui identifie des Impacts et des Apports :

- L'e-learning et la gestion des outils afférents entraînent une charge importante pour l'ensemble des personnes impactées : équipement numérique des établissements (puissance

des ressources, flux indispensablement puissants et réguliers, reconversion des locaux, équipements individuels des personnels...) ; acculturation et formation des enseignants, des étudiants, des personnels. Le déploiement du e-learning comme une branche à part entière et parallèle des services informatiques questionne sur les moyens techniques dédiés en interne et sur l'éventualité d'un accompagnement en termes de prestataire (conseil et/ou prestation technique).

- L'hybridation des formats d'enseignement est une condition incontournable pour intégrer positivement le e-learning. Tous les enseignements n'incorporent pas de la même façon et à la même vitesse, du fait de leur modalité spécifique, la dimension numérique. Le rythme et les conditions de mise en place feront l'objet d'un phasage sur mesure basé sur ces spécificités. Il est nécessaire par exemple d'intégrer notamment la réflexion sur les nouveaux fonctionnements à envisager pour les cours magistraux : il s'agirait par exemple de soutenir ces modules (façon podcast) en mettant en place les modalités pratiques de captation, ainsi que la mise au point d'un système de capitalisation de ces sessions et de leur mise à disposition (auxquels pourront être joints les événements tels que journées d'études et colloques, conférences initiés à l'ENSACF et/ou en partenariat). De même il convient pour rendre accessible cet outil à tous en interne, de rationaliser les pratiques numériques émergentes, notamment grâce à la cartographie des enseignements.
- Les apports complémentaires du e-learning sont également appréciables en termes d'évaluation renouvelée, de public élargi, de capitalisation et diffusion des connaissances produites : l'outil Moodle (pour « *Modular Object-Oriented Dynamic Learning Environment* ») est une plateforme d'apprentissage en ligne qui permet de créer des communautés s'instruisant autour de contenus et d'activités. Aussi bien partagée par l'UCA que par les ENSA du consortium Ressource (ANR-20-NCUN-0007), cette plateforme va faciliter la mise en œuvre du suivi de la progression des étudiants et la réalisation des évaluations, et va aussi soutenir la mise en place de la formation continue, fluidifiant des parcours de formation individualisés « à la carte » et l'accès aux publics éloignés et/ou empêchés.

Le démarrage du programme de mise en œuvre de l'innovation pédagogique numérique consiste en :

- L'évaluation des besoins en compétences informatiques, en matériel, en lien avec l'expérimentation pour le projet ANR sur l'hybridation des enseignements, dont la phase 2 (essaimage) prévoit l'intégration des éléments produits dans les cursus de toutes les ENSA.
- L'adossement aux expériences menées à l'ENSACF, qui a déjà testé une plateforme e-learning de type Moodle (Charoline) pour la HMONP et les enseignements du champ STA : il s'agit d'étendre potentiellement l'offre aux autres enseignements. Cet adossement sera conjoint au projet ANR hybridation des enseignements car l'e-learning est consubstantiel au projet ANR : le contenu du Moodle mis en place dans le cadre de l'ANR va, à l'issue de ce programme de recherche ANR, être intégré aux Moodles des ENSA : on doit aussi initier toutes les actions nécessaires au pilotage initial auprès des vingt écoles.
- L'articulation de cette opportunité pratique et intellectuelle avec l'évolution plus globale des modalités d'enseignement dans l'enseignement supérieur (résultante des expériences lors de la crise sanitaire), en lien avec le rapprochement avec l'UCA par l'avancement d'une plateforme à horizon de la rentrée 2022/2023 à l'ENSACF, simultanément compatible avec les ENSA avec la mise en œuvre d'un outil dédié (Moodle outil/plateforme d'apprentissage en ligne dont l'UCA dispose déjà).

Calendrier prévisionnel :

- Phase amorçage : Installation des outils à l'école (serveur, etc) dans le cadre programme ANR hybridation ; travail avec la tutelle des écoles pour un exposé des besoins et demande de prise en compte de l'intégration de cette charge spécifique au sein de l'ENSA à destination de la communauté des ENSA (accompagnement par conseil et/ou prestataire pour caler/cadrer le parcours) (en cours) ;

- Phase démarrage /test : adaptation outil, information/formation auprès des enseignants, lien avec UCA (guichet unique technique pédagogique administratif) (mars 2021- printemps 2022)
- Phase stabilisation : réponse aux demandes des enseignants, formations, équipements en lien avec les productions et systèmes/dispositifs de l'UCA (septembre 2022- septembre 2024)

→ À la mise en place d'un 4^e domaine d'étude en MASTER :

En juin 2021, l'ENSACF a acté l'ouverture d'un 4^e domaine d'étude. Deux propositions ont été faite autour du réel ou de la réalité professionnelle à prendre en compte dans la discipline. Une des deux propositions a été retenue et doit conduire en 2022 au démarrage du master appuyé sur 4 domaines d'étude. La consultation a fait émerger l'importance de l'offre existante autour du design build et de la nécessité de la structurer.

→ Au partenariat avec le Centre de Recherche Interdisciplinaire (CRI)

Des échanges sont en cours pour engager d'autres formes de concertations dans l'école autour des nouvelles formes de pédagogie à installer pour être à même de mieux répondre à la complexité croissante des questions que rencontrent les étudiants tout comme les enseignants. Et pour les étudiants particulièrement viser à mieux les préparer à affronter le monde dans lequel ils évolueront à l'issue de leur formation. Si ce projet s'inscrit dans la volonté de renforcer les savoirs disciplinaires, il cherche en premier lieu à permettre de les remettre en lumière, pour les renforcer et les préciser, au regard des enjeux du changement climatique. Dans un premier temps une concertation générale dans l'école proche d'une convention citoyenne va permettre d'ouvrir la discussion sur un temps court de deux mois pour en tirer une synthèse qui servira de base pour prolonger cette discussion. Cette convention se déroulera par le biais d'une plateforme internet dédiée et des ateliers dans l'école. En se positionnant transversalement avec le système habituel des instances, l'objectifs et de faire émerger des propositions qui permettront de faire évoluer le projet d'établissement, à mieux adapter et hiérarchiser l'offre pédagogique.

→ À la mise en place du plan guide du parc de Sabourin

La thématique relative au réinvestissement des abords de l'école permettra aux étudiants de travailler sur des questions telle que la gestion des sols différenciée, encouragera la valorisation du parc en enrichissant son aspect paysager ainsi que ses usages (terrain de sport, potager), favorisera des espaces d'expérimentation. Le plan guide impliquera la mise en place d'exercices pratiques et une nouvelle forme de pédagogie libre avec la confrontation au réel.

Il est possible d'envisager l'innovation pédagogique :

- Dans la forme, par l'évolution des outils et méthodes d'apprentissage
- Dans le fond, par l'apprentissage de nouveaux objets/thématiques pédagogiques transversales relatifs au changement climatique, aux questions environnementales, à la société post-carbone.

Fond et forme peuvent être étroitement liés, les nouvelles thématiques pédagogiques pouvant entraîner l'émergence de nouvelles pratiques pédagogiques.

ATTEINTE DE L'OBJECTIF – ÉTAPES PAR ANNÉE	
2021	Mise en place du plan guide de l'école Programme ANR hybridation des formations
2022	Mise en place du plan guide de l'école Programme ANR hybridation des formations

Objectif 3.5 : Ajuster la stratégie à l'international au projet scientifique

La stratégie à l'international, initiée en 2019 et stoppée par la crise COVID, repose sur 4 axes :

- Conforter les partenariats et projets existants en leur donnant de la visibilité ;
- Donner suite aux nouvelles opportunités qui s'inscrivent dans les axes du projet d'établissement ;
- Favoriser l'internationalisation au quotidien dans l'ENSACF.

Les partenariats existants à consolider

Il s'agit d'échanges internationaux fonctionnant bien car faisant l'objet d'échanges pédagogiques riches et parfaitement intégrés à la formation des étudiants :

Le projet « IACOBUS »

Le projet « IACOBUS » - *Iacobus European Project* - du domaine d'étude METAPHAUR, est un exemple de collaboration d'enseignement autour des enjeux de l'intervention architecturale sur des bâtiments appartenant au patrimoine européen, entre trois écoles européennes d'architecture : l'ENSA Clermont-Ferrand, l'OTH Regensburg et l'ETSA Coruña.

Ce programme existe depuis plus de 25 années grâce au soutien sans faille de la gouvernance des trois établissements et à l'appui des programmes de l'Europe.

Depuis 2018, le projet accueille deux autres établissements internationaux en tant qu'invités : l'Université Nationale d'Architecture et de Construction d'Arménie (NUACA) à Erevan et l'Université de LIEGE Architecture à Liège en Belgique (ULG).

Le projet ambitionne l'ouverture d'un master européen délivré, à court terme, par Clermont-Ferrand et La Coruna, à moyen terme, par Liège et Regensburg.

Iacobus European Project décline à l'ENSACF les actions suivantes :

- Création et identification d'un parcours double diplôme METAPHAUR Europe - *Iacobus European Project* - au sein de l'ETSA Coruña et de l'ENSA Clermont-Ferrand pour l'année universitaire 2021/2022.
- Établissement d'une convention bi-partite définissant les conditions d'accès et de validation du double diplôme.
- Consolidation des échanges croisés et à visées pédagogiques et évaluatives (évaluations intermédiaires et finales) des enseignants des deux établissements pour l'année universitaire 2021/2022 et les suivantes.
- Développement de l'ancrage de l'ENSA Clermont-Ferrand à l'international en renforçant les liens entre les trois acteurs et en tissant de nouveaux partenariats avec leurs propres réseaux de coopération
- Accroissement de la visibilité de l'ENSA Clermont-Ferrand et de son attractivité au sein de la région AURA, à l'échelle européenne ; promotion de l'excellence de l'ENSA Clermont-Ferrand par une formation unique en Europe, fondée sur des valeurs de partage et d'échanges
- Développement à l'international du réseau METAPHAUR Europe pour soutenir la mobilité des étudiants, inscrite dans un projet pédagogique à visée professionnelle (Cluj, Ukraine, Turin... et candidature pour l'obtention d'une mention Europe+ pour le master METAPHAUR).
- Développement des perspectives d'évolution professionnelle des architectes à l'échelon européen : encouragement des mobilités et des échanges professionnels, installation de jeunes diplômés, architectes en dehors de leur pays d'origine et création de groupements professionnels bi, tri ou quadripartites entre les pays partenaires.

Le projet « Coopération Internationale Arménie »

Le projet « Coopération Internationale Arménie » organise depuis 2005 un atelier européen commun sur les thèmes du renouvellement urbain, entre mutations urbaines et patrimoine contemporain. Étudiants de master 1 (tous DE confondus) et enseignants sont invités à développer l'analyse, la reconnaissance du « déjà là » en milieu urbain, la créativité, en abordant le patrimoine architectural, l'héritage, comme outil et support de renouvellement urbain. Le projet s'organise à travers deux workshops, l'un en France d'une durée de 8 jours au sein de l'ENSACF, l'autre en Arménie à Erevan d'une durée de 8 jours au sein de l'UNACA. Tous deux s'accompagnent de travaux préparatoires pour les étudiants et d'intenses échanges entre enseignants qui portent parallèlement le même programme et les mêmes objectifs d'enseignement.

La tenue des ateliers dans chacun des établissements permet également aux étudiants de découvrir le temps d'une semaine chacune des écoles et universités, en capacité de leur proposer une mobilité Erasmus pour un semestre ou une année universitaire. Les liens forts et les réseaux tissés depuis 2005 permettent également de proposer aux nouveaux ADE une offre HMONP très singulière basée sur deux périodes de pratique professionnelle, l'une en Arménie l'autre en France.

Ce partenariat, porté fortement à l'ENSACF par l'équipe du domaine d'étude METAPHAUR, est conduit en étroite relation avec le Iacobus European Project et consolide les relations avec les partenaires de La Corogne, associés récemment par le biais de l'ENSACF avec Erevan. Cette action associe également l'OTH invité à participer aux différents ateliers et depuis 2021, l'ULG invité comme observateurs.

De nouvelles opportunités en cohérence avec les thématiques du projet d'établissement

Le réseau international des villes Michelin (cf « Ancrage territorial - objectif 2.1)

Le projet s'inscrit dans le cadre d'un programme quadriennal initié en 2018 par l'ENSACF avec le Réseau International des Villes Michelin - RIVM. Son objectif est d'impliquer conjointement les étudiants de Master 1 et 2, leurs enseignants et les acteurs politiques et territoriaux de 5 villes partenaires du RIVM dans la construction de projets pédagogiques, de recherches, d'analyses territoriales et de constructions de stratégies dans la transformation des territoires :

- en 2018-2019 : Ville de Vitoria-Gasteiz, Espagne, en lien avec l'Ecole d'architecture de San Sebastian ;
- en 2019-2020 : Ville de Manchester, Royaume-Uni, en lien avec School of Built Environment-University of Salford ;
- en 2020-2021 : Ville de Karlsruhe, Allemagne, en lien avec la Faculté d'architecture du Karlsruhe Institute of Technology (KIT) ;
- en 2021-2022 : Ville de Braga, Portugal, en lien avec l'Instituto Politecnico.

Les projets proposés aux étudiants de l'ENSACF dans le cadre de ces partenariats, s'inscrivent dans les enseignements de Master 1 et 2 du domaine d'étude EVAN - Entre Ville Art et Nature, qui traite des mutations observées aujourd'hui dans les territoires et au sein même des métiers de l'architecture. Alors que les milieux rencontrent des transformations profondes et accélérées sous l'impact des évolutions sociétales et des enjeux écologiques, la profession d'architecte elle aussi se reconfigure et se réinvente. Aussi les étudiants du Master EVAN sont-ils invités à penser la régénération comme éthique du projet architectural, à composer à partir des ressources propres d'un territoire, à activer ses potentialités et à opérer de nouvelles synergies entre elles (entre natures et cultures, entre cultures et cultures).

Une attention particulière est portée aux espaces ouverts dans les situations de lisières, ou d'interfaces entre les espaces habités, les terres agricoles, les milieux naturels (milieux humides, forêts), les infrastructures de mobilités. Sont également examinées les friches urbaines, commerciales ou industrielles, vues comme des lieux de régénération potentielle. La question des sols, de la topographie, des ressources, de la biodiversité, de l'agriculture urbaine, des appropriations habitantes, alimentent la réflexion tant pour la conception des projets que pour leur représentation.

C'est pourquoi les enseignements du Master EVAN de l'ENSA de Clermont-Ferrand sont à même de porter des projets de partenariats internationaux qui permettent :

- de fabriquer conjointement de la connaissance sur les territoires impliqués, en construisant des axes de recherche entre villes et universités du Réseau International des Villes Michelin ;
- de susciter la mobilité étudiante, enseignante, administrative à l'international ;
- de développer des partenariats et accords universitaires ;
- de développer des modèles innovants de pédagogie pour les étudiants, notamment par des semaines de workshop conjoints entre étudiants des universités impliquées ou par l'accueil dans les jurys de fin de semestres d'enseignants et acteurs des Écoles et Villes partenaires ;
- de susciter des parcours et travaux de recherche pour les étudiants et les enseignants ;
- de contribuer à positionner Clermont-Ferrand et l'ENSACF comme foyer d'expertise sur les questions de métropolisation, du rapport entre ville et nature, des marges de la ville, de la mobilité, des stratégies et modes opératoires dans la transformation des territoires.

Le projet international de EVAN a également vocation à inscrire ses actions dans la dynamique de Clermont-Ferrand Capitale européenne de la culture, en contribuant à intensifier et incarner le réseau international des acteurs du territoire clermontois, et en proposant des actions concrètes de partenariats entre étudiants, enseignants, acteurs territoriaux de 5 villes européennes.

Les axes de travail proposés rejoignent les orientations prioritaires de l'ambition de Capitale européenne de la culture : des projets qui forment de nouvelles générations d'architectes aux enjeux de régénération des territoires, qui invitent les étudiants à l'innovation et à la recherche, à la mobilité et aux coopérations internationales, à penser l'habitat et l'aménagement des territoires en mode soutenable et solidaire.

Enfin, l'ENSA de Clermont-Ferrand est partenaire de Clermont-Métropole et de l'Université Clermont Auvergne dans le cadre du projet POPSU. Soutenu par le PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture), et lancé en 2018, le programme POPSU implique 15 métropoles et interroge les relations que nouent les métropoles avec les autres territoires, le proche et le lointain. Les chercheurs, réunis dans un consortium pluridisciplinaire et pluri-établissements, travaillent en résonance avec les services techniques et les élus de ces territoires.

La Chine

Le réseau « Chin'Archi »

L'ENSACF s'inscrit dans ce nouveau réseau qui regroupe les ENSA de Bordeaux, Paris-Belleville, Normandie, Paris-Malaquais, Paris-Val de Seine, Saint-Etienne, Strasbourg, Versailles, la Cité de l'architecture et du patrimoine, l'Observatoire de la Chine et les partenaires chinois de Tsinghua University, CAUP Tongji, China Academy of Art Hangzhou, HUST Wuhan, University of Tianjin, SICAU Chengdu,

Le réseau Chin'Archi a pour objectif de nourrir la réflexion architecturale franco-chinoise et de promouvoir la culture architecturale française et la francophonie :

- mettre en synergie les initiatives, partager les connaissances, renforcer les connexions sur des sujets communs ;
- créer une plateforme numérique et intégrer les humanités numériques au projet ;
- définir des projets communs pour l'enseignement, pour la pratique expérimentale familière à l'enseignement en Chine ;
- rassembler les travaux déjà menés, développer de nouvelles synergies, valoriser des coopérations de longue haleine, des actions de qualité ;
- favoriser les rencontres avec les chercheurs, les réseaux associatifs et professionnels travaillant avec la Chine.

Le projet débutera en 2021 par la mise en place du site internet et du réseau puis se déclinera en divers types d'action à destination des étudiants, notamment des ateliers communs, de la mutualisation d'enseignements ou de l'appui au développement d'enseignements sur la thématique «Chine». Enfin, il est également prévu de développer des ateliers communs à l'étranger, des publications et de créer une base de données numérique en français sur les travaux de ce réseau.

Ce réseau fera le lien entre les formations de double diplomation franco-chinoise et les modules d'enseignement dédiés à la Chine dans les diverses ENSA, notamment au niveau Master (séminaires de préparation à la Recherche, groupes projet, Mémoires). Un lien entre enseignants et chercheurs permettra d'alimenter les réflexions et les productions pédagogiques.

La « Summerschool inter écoles » avec Hangzhou

Pour donner corps à la volonté de l'établissement de se confronter à l'altérité que représentent les situations périurbaines et rurales chinoises, l'ENSACF s'est inscrite dans un programme pédagogique inter-écoles (ENSA de Grenoble, Saint-Étienne et Clermont-Ferrand) en partenariat avec la *Hangzhou-China Academy of Art* et la commune de Craponne-sur-Arzon. Initialement prévu sous la forme d'une *summerschool*, le projet, qui s'adresse à des étudiants de Master I (enseignement de l'UE 7.3), donnera lieu à des crédits ECTS. La pédagogie du workshop est construite sur une idée collaborative entre étudiants chinois et français. Ces approches du projet, culturellement différentes peuvent construire une pensée critique entre les territoires de la région de Hangzhou à Shin Au et le territoire altiligérien de Craponne-sur-Arzon. Des équipes mixtes seront constituées pour travailler simultanément deux projets architecturaux sur ces sites Chinois et français, en parallèle, sur une durée de 6 jours. Ce workshop s'intègre au réseau Chin'Archi regroupant les ENSA qui sont en relation avec la Chine, mais aussi au séminaire de rentrée ERPS (Espace Rural Projet Spatial) et enfin à la recherche trans-ENSA autour de la question de la revitalisation des bourgs.

La *Summerschool* 2022 s'organisera autour d'un voyage en Chine de nos étudiants et de l'accueil d'étudiants Chinois en région.

Cette première expérience inter-écoles avec l'université de Hangzhou a pour objectif, à terme, d'élargir le partenariat sur la question de la recherche inter-école et des pédagogies propres à l'ENSACF sur les thématiques de ruralités au sens large en ayant comme objectif complémentaire avec l'ancrage local de l'école une pédagogie de l'ailleurs alimentant l'ici.

D'autres actions sont également prévues :

- Des partenariats bi-latéraux sont à l'étude bien que freinés par la pandémie. Ainsi, par exemple, un partenariat Cité de l'Architecture / Petites Cités de Caractères / Province du Sichuan / ENSACF est envisagé pour un projet dans un village du haut Sichuan, habité par l'ethnie Qiang ; ce partenariat sera porté par le DE METAPHAUR ;
- L'architecte Mu Jun, participera au colloque "Les petites villes : nouveaux territoires d'expérimentation des architectes" que l'ENSACF compte organiser l'année prochaine. Son propos portera sur le matériau terre dans le contexte de la ruralité (ressources, acceptation culturelle, renouveau des savoir-faire, etc.)

Le Québec

Le Québec présente plusieurs points de synergies sur le plan problématique avec les axes du projet d'établissement : place de l'agriculture en milieu urbain, rôle des petites et moyennes villes dans les systèmes territoriaux, construction bois... Un partenariat pédagogique a été noué avec l'École d'architecture (Faculté d'aménagement) de l'Université de Montréal associant également les axes de la recherche. Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec des partenaires locaux (Consulat de France à Québec, architectes montréalais), ainsi qu'avec les partenaires clermontois de l'ENSACF, au premier rang desquels l'Agence d'Urbanisme de Clermont Métropole.

Par ailleurs la Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines (POPSU), développée en France par le Plan urbanisme construction architecture (Puca), devrait construire, avec l'ENSACF, un axe d'études avec le territoire québécois. Lieu de convergence des milieux de la recherche, des élus et professionnels de la ville, la Plateforme POPSU est un organe de recherche-action au service des élus et décideurs locaux ; elle croise les savoirs scientifiques et l'expertise opérationnelle pour mieux partager les questionnements et faire connaître les évolutions associées au fonctionnement des villes et des territoires. Elle se décline en deux volets : un programme « Métropoles », qui met l'accent sur les connaissances à produire pour servir les stratégies des acteurs publics dans les métropoles (15 métropoles françaises), et un programme « Territoires », qui s'intéresse sur les transitions à l'œuvre dans les petites villes (moins de 20 000 habitants) et dans les territoires ruraux (20 villes).

Le Québec présente un réseau de petites et moyennes villes qui structurent le territoire, et permettent d'interroger, dans la lignée du programme POPSU français, d'une part les relations entre la métropole de Québec et les petites villes alentours, d'autre part le rôle structurant de ces petites villes pour les espaces ruraux qui les environnent, sur les plans économiques, sociaux comme politiques. Le territoire français et le territoire québécois présentent ainsi des similitudes et des différences, qui construisent un terrain propice à l'analyse comparative et qui renforcent l'opportunité de développer un programme POPSU au Québec. La démarche POPSU pourrait être transposée outre-Atlantique, sous réserve de mobilisation des élus locaux. L'équipe POPSU en France pourra apporter son expérience dans la mise en place d'une démarche similaire au Québec (conception, mise en œuvre et diffusion du programme).

Favoriser l'internationalisation au quotidien dans l'ENSACF

L'ouverture l'internationale doit aussi se jouer à l'intérieur de l'établissement, au quotidien, en l'amenant au plus près des acteurs de l'école.

Cela passe, avant tout, par l'amélioration de l'apprentissage des langues des étudiants en favorisant les pratiques d'immersion par la mise en place d'enseignements en anglais ou en espagnol ou la mise à disposition auprès des étudiants de documents en langues étrangères. Un des moyens efficaces d'apprentissage des langues serait de développer la pratique du projet en Anglais afin de faciliter l'assimilation du vocabulaire dans le domaine de l'architecture.

D'autres actions sont à programmer :

- Favoriser l'internationalisation des jurys de fin de semestre ;
- Favoriser le recrutement d'enseignants polyglottes ou ayant un projet pédagogique sur des aires géographiques ciblées ;
- Mettre en place un plan de formation en langues pour les enseignants et administratifs financés par les fonds ERASMUS dédiés ainsi que par l'école (plan de formation présenté au CT). Cet apprentissage doit favoriser les immersions ;
- Organiser des conférences en anglais et systématiser un contrat d'interprète.

Enfin, l'amélioration de l'accueil des étudiants étrangers doit se poursuivre :

- Semaine d'inclusion précédant le semestre ;
- Cours de FLE toute l'année ;
- Parrainage par les étudiants de l'École ;
- Monitorats étudiants.

ATTEINTE DE L'OBJECTIF - ÉTAPES PAR ANNÉE	
2021	Affirmation du réseau METAPHAUR Europe pour consolider la stratégie à l'œuvre en associant de nouveaux partenaires de coopération
2022	Création et identification d'un parcours double diplôme METAPHAUR Europe - <i>Iacobus European Project</i> Développement de partenariats avec Karlsruhe, Braga dans le cadre du RIVM Mise en route des partenariats bi-latéraux avec la Chine Mise en place d'une stratégie sur la mobilité étudiante Mise en place de la stratégie d'internationalisation en interne, outils de suivis et de contrôle permettant d'en sécuriser le déploiement
2023	Extension du double diplôme METAPHAUR Europe - <i>Iacobus European Project</i> à un troisième partenaire Travail avec une 5 ^e ville du RIVM Point d'étape du renforcement de la stratégie
2024	Parcours double diplôme METAPHAUR Europe - <i>Iacobus European Project</i>
2025	

AXE 4 : POLITIQUES TRANSVERSALES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Objectif 4.1 : Assurer la formation de l'ensemble des personnels de l'établissement et des étudiants à la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VSS)

Indicateurs :

Exemple : définir une stratégie en ce qui concerne la formation des étudiants (années concernées, forme, etc.), du personnel administratif et du corps enseignant ; concevoir et déployer des outils de communication sur le sujet

L'égalité entre les femmes et les hommes, au cœur du pacte social et républicain, a été consacrée « grande cause nationale du quinquennat » par le Président de la République. Le ministère de la Culture s'est emparé de ce sujet en proposant une feuille de route égalité 2018-2022 autour de sept axes majeurs (lutter contre les stéréotypes auprès des plus jeunes ; Développer la visibilité des femmes dans le patrimoine et dans l'histoire ; Faire progresser la part des femmes à la tête et dans la programmation des institutions de la création artistique ; Mobiliser pleinement sur l'égalité les établissements de l'enseignement artistique et culturel ; Lutter contre les stéréotypes dans les médias et la publicité ; Améliorer la place des femmes dans la production cinématographique et audiovisuelle ; Favoriser l'accès à toutes les femmes aux pratiques culturelles). En outre, un protocole d'accord sur l'égalité professionnelle, signé en novembre 2018 avec l'ensemble des organisations syndicales, a permis de structurer l'action en faveur de l'égalité en matière de rémunération, parcours professionnel, prévention et lutte contre le harcèlement et agissements sexuels et sexistes.

En 2019, l'ENSACF s'est à son tour engagée dans une démarche volontaire visant à mettre en œuvre l'égalité entre les femmes et les hommes et à lutter contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels. Elle a ainsi constitué un groupe de travail, *Agir pour l'égalité*, constitué de plusieurs représentant-e-s du personnel administratif, d'enseignants et d'étudiants, tous volontaires et engagés. Sa mission : réfléchir aux outils pertinents de sensibilisation, coordonner les actions de prévention, et s'assurer du traitement adapté des situations critiques.

L'ENSACF souhaite désormais amplifier son action afin de lutter contre toutes les formes de discriminations et de violences en son sein. En tant que lieu de formation, notre école se doit être exemplaire et d'offrir un cadre pédagogique sécurisant, permettant à chacun-e de s'épanouir, d'apprendre et d'échanger, et ce sans aucune discrimination liée au genre, à l'origine, aux orientations sexuelles ou religieuses, etc.

L'action de l'ENSACF se déploie autour de plusieurs axes :

- Des formations spécifiques et renforcées pour le groupe Agir pour l'Égalité ;
- Sensibilisation et action de prévention à destination de l'ensemble des communautés de l'école (personnel administratif, enseignante-s, étudiant-e-s) ;
- Mise en place du protocole d'écoute et d'accompagnement des victimes ;
- Soutien aux initiatives étudiants sur le sujet.

En outre, l'ENSACF a fait le choix de se faire accompagner par une agence spécialisée sur ces thématiques, l'agence Egae, afin de s'assurer de compétences professionnelles, d'une approche impartiale, et de conseils éclairés.

ATTEINTE DE L'OBJECTIF - ÉTAPES PAR ANNÉE	
2021	<ul style="list-style-type: none"> - Nomination de la référente Égalité - Formation VSS des L1 et HMONP / Formation des enseignants et administratifs - Formation aux cyber-violences ouverte à tout.te.s les étudiant.e.s - Formation plus approfondie aux bureaux de toutes les associations étudiantes et aux représentant.e.s étudiant.e.s (CA et CFVE) des instances sur la prévention des stéréotypes (toutes discriminations) et des violences sexistes et sexuelles - Formation du groupe Agir pour l'Égalité / référente Égalité / RH à la lutte contre les stéréotypes et toutes les discriminations - Mise en place du protocole d'écoute et d'accompagnement des victimes - Validation du Plan Égalité par le CT
2022	<ul style="list-style-type: none"> - Formation VSS / toutes discriminations des L1 et HMONP, enseignants et administratifs - Concevoir des outils de communication sur le site internet de l'école - Mixité systématique des jurys d'évaluation et de soutenance
2023	<ul style="list-style-type: none"> - Formation VSS / toutes discriminations des L1 et HMONP, des enseignants et administratifs - Mixité systématique des jurys d'évaluation et de soutenance - Formation plus approfondie aux bureaux de toutes les associations étudiantes et aux représentant.e.s étudiant.e.s (CA et CFVE) des instances sur la prévention des stéréotypes (toutes discriminations) et des violences sexistes et sexuelles
2024	<ul style="list-style-type: none"> - Formation VSS / toutes discriminations des L1 et HMONP, des enseignants et administratifs - Mixité systématique des jurys d'évaluation et de soutenance
2025	<ul style="list-style-type: none"> - Formation VSS / toutes discriminations des L1 et HMONP, des enseignants et administratifs - Mixité systématique des jurys d'évaluation et de soutenance

Objectif 4.2 : Rechercher la parité dans les recrutements des enseignants

Indicateurs :

Exemple : recrutement des enseignants T2

Si la fonction publique compte aujourd'hui 62% de femmes, les enseignantes de l'ENSACF ne représentent que 29% (T2 et T3 hors IP) avec des disparités importantes suivant les champs disciplinaires et les grades. Dans le respect du cadre légal, mais de manière active l'École met en œuvre des mesures correctrices d'inégalités et conformément au plan d'action relatif à l'égalité professionnelle l'école se fixe l'objectif d'atteindre le seuil minimum de 40% de femmes enseignantes dans les 3 ans à venir.

Les enseignant.e.s en 2021 (hors Intervenants Ponctuels)

Genre	CDD	CDI	MCF	MCFA	Professeur.e	Total
Répartition par statut						
F	3,59%	3,61%	13,98%	7,82%	0,00%	29,01%
H	10,93%	14,89%	25,56%	16,30%	3,31%	70,99%
Total général	14,52%	18,50%	39,54%	24,12%	3,31%	100,00%
Répartition dans le statut						
F	24,71%	19,52%	35,36%	32,44%	0,00%	29,01%
H	75,29%	80,48%	64,64%	67,56%	100,00%	70,99%
Total général	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Il s'agit, pour l'École a minima de :

- Proposer un monitoring précis sur le volet ressources humaines faisant apparaître la trajectoire et les évolutions en matière de répartition femme / homme dans tous les champs et tous les grades. Il s'agit de faire un bilan RH ventilé par données sexuées pour permettre la comparaison des situations des femmes et des hommes en interne et mesurer la progression vers l'égalité d'une année à l'autre ;
- Réaliser un porté à connaissance public de ces données après chaque campagne de recrutement ;
- Garantir, accompagner et encourager l'égal accès des femmes aux emplois d'enseignantes pour les recrutements gérés par l'école, accompagné d'un dispositif de mentorat, en interne à l'école, pour aider les enseignantes non titulaires dans la perspective notamment de la réalisation des dossiers de qualification, de candidatures et des oraux ;
- Assurer la stricte parité des intervenants ponctuels (compétences extérieures, conférenciers, jurys) ;
- Encourager la mixité des candidatures aux élections des instances.

ATTEINTE DE L'OBJECTIF - ÉTAPES PAR ANNÉE	
2021	- Nomination de la référente Égalité - Validation du plan Égalité par le CT - Mise en place d'un tableau de bord de suivi
2022	- Parité des jurys master et PFE - Parité des IP - 30% de femmes enseignantes
2023	- Parité des jurys master et PFE - Parité des IP - 35% de femmes enseignantes
2024	- Parité des jurys master et PFE - Parité des IP - 40% de femmes enseignantes
2025	- Parité des jurys master et PFE - Parité des IP - 45% de femmes enseignantes

AXE 5 : VIE ÉTUDIANTE

Objectif 5.1 : Améliorer le bien-être et la santé des étudiants pour favoriser leur réussite

Les objectifs pour améliorer le bien-être et la santé des étudiants se déclinent en 3 axes : l'amélioration de l'organisation des cursus et l'accompagnement des parcours des étudiants, des mesures améliorant une vie étudiante éloignée du campus universitaire clermontois et de lutte contre la précarité économique, et l'implication des étudiants dans les objectifs prioritaires de l'École.

Améliorer l'organisation des cursus d'enseignement et l'accompagnement des étudiants

La CFVE a d'ores et déjà engagé un travail important d'amélioration des cursus d'enseignements et de leur planification. Il vise à l'allègement des emplois du temps et à une meilleure lisibilité de leur organisation. Sur la période quinquennale, l'objectif est :

- de rééquilibrer le nombre d'heures d'enseignement au sein du cycle de licence, en allégeant le semestre 6, en affinant la progression des enseignements d'ATR, STA et HCA, et en libérant dans les plannings de chacun des semestres une demi-journée voire une journée hebdomadaire pour les activités personnelles des étudiants ;
- d'améliorer les programmes du cycle master, par une refonte des enseignements du 7.2, 7.3, 8.2 et 8.3 dans une approche globale de l'innovation, de l'expérimentation et de la recherche ;
- d'alléger globalement le temps de travail encadré des étudiants, en licence et en master, avec une meilleure prise en compte, quantifiée, du temps de travail personnel ;
- d'alléger les emplois du temps des étudiants par la reconnaissance de l'engagement étudiant, permettant de valoriser, par l'attribution de crédits ECTS, les activités bénévoles des étudiants au sein ou en dehors de l'École, ou encore par la valorisation des expériences professionnelles (stages libres notamment) par l'attribution d'ECTS ou la validation des UE de stage par équivalence ;
- de rendre lisible l'organisation des enseignements et des plannings par la réalisation d'une cartographie des enseignements, et la mise en place de l'outil d'emploi du temps Hyperplanning.

Par ailleurs, plusieurs initiatives sont engagées, ou seront réalisées sur la période pour mieux accompagner les parcours des étudiants et leur professionnalisation :

- développement du dispositif de césure, sur une année ou un semestre ;
- valorisation des activités des étudiants par la reconnaissance de leur engagement ;
- reconnaissance du statut d'étudiant entrepreneur, avec un accompagnement pédagogique spécifique, lié aux objectifs de formation de l'ENSACF ;
- accueil des étudiants dans les cabinets d'architecture qui pourrait être associés à une forme de tutorat ;
- création d'une pépinière d'entreprises pour les étudiants HMONP.

Enfin, l'établissement entend renforcer la représentation et la participation étudiantes dans les instances et l'organisation pédagogique de l'École :

- valorisation du rôle des étudiants élus au sein des instances : dans le cadre de la reconnaissance de l'engagement étudiant, mais également par une meilleure communication interne du rôle et du travail des élus ;
- formation des élus étudiants ;
- relance du dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants, par une amélioration du modèle d'évaluation Taïga.

Renforcer les offres d'accompagnement des étudiants pour compenser l'éloignement du site universitaire

Si l'ENSACF bénéficie, au même titre que tous les membres de l'UC2A des services et équipements étudiants, son éloignement du centre-ville de Clermont-Ferrand et des sites universitaires freine fortement les activités de ses étudiants pendant la semaine. Aussi l'ENSACF se doit-elle désormais d'offrir à ses étudiants les services indispensables à une vie équilibrée sur son site :

- Construction d'un site de restauration et amélioration de l'offre de repas, aujourd'hui succincte et déséquilibrée ;
- Conception d'un espace sportif dans le parc de l'École, dans le cadre du plan-guide qui sera élaboré au sein d'un projet pédagogique impliquant les étudiants et les associations de l'École ;
- Amélioration des services numériques avec, d'une part, la réorganisation de l'équipe numérique de l'établissement mutualisant service informatique et atelier numérique, permettant une meilleure prise en compte des besoins des étudiants, et d'autre part, l'activation d'une Commission numérique pour les enseignements composée d'étudiants, enseignants et personnels administratifs volontaires ;
- Maintien et renforcement des dispositifs d'accompagnements psychologique et de bien-être propres à l'ENSACF : consultations psychologiques téléphoniques gratuites et anonymes avec une psychologue conventionnée par l'École, cours de yoga en ligne, communication autour du service de soutien social délivré aux étudiants par la Direction des études
- Lutte contre la précarité économique des étudiants : installation d'un distributeur de protections périodiques gratuites, initiative de la Coopérative étudiante pour l'acquisition de matériel à moindre coût et la mise en concurrence d'entreprises pour faire baisser les coûts d'impression des mémoires, renforcement du fonds d'aide Madeleine Simonnet pour le soutien à l'équipement des étudiants boursiers et la lutte contre la fracture numérique pour l'ensemble des étudiants.

Engager des chantiers stratégiques au sein du projet de l'École, avec les étudiants

L'ENSACF s'engage en 2021, avec l'association Res Publica, dans le projet européen « Transform'U - Transformer nos enseignements pour inventer l'université de demain ». Le projet Transform'U structure sa démarche autour de 5 axes :

- développer des enseignements et des programmes de recherche transdisciplinaires centrés sur la résolution de grands enjeux auxquels l'UE fait face (protection du climat, démocratie, santé, approvisionnement énergétique, effondrement de la biodiversité, inégalités, autres ODD... ;
- promouvoir la professionnalisation et l'engagement, en reconnaissant l'expérience professionnelle, en développant l'engagement civique et la démarche entrepreneuriale ;
- faciliter l'individuation des parcours ;
- donner la possibilité aux étudiants de construire leur propre cursus et faciliter des apprentissages plus flexibles ;
- promouvoir l'inclusivité : faciliter l'accès à tous les étudiants, dans leur diversité sociale, économique et culturelle.

La démarche Transform'U répond aux évolutions souhaitées par l'ENSACF, qui ont fait l'objet de son séminaire pédagogique de rentrée 2020 : « transmettre dans ce monde d'après ». Elle apporte également des outils de structuration et de partage des idées, qui sont naturellement sollicités auprès de toutes les communautés de l'École. Les étudiants auront un rôle essentiel dans cette démarche.

L'ENSACF poursuivra par ailleurs durant la période 2021-2026 l'important travail engagé en 2019 dans la lutte contre le harcèlement et les discriminations : constitution d'un groupe de travail étudiants et personnels de l'école, formations et actions de sensibilisation pour toute la communauté de l'École, désignation d'une référente égalité, soutien aux actions proposées.

Enfin, l'ENSACF promeut, en lien avec les initiatives étudiantes (des associations notamment), les actions de développement durable au sein de l'École ; au premier rang des projets, celui de réaménagement du parc et des abords de l'établissement impliquera naturellement associations et étudiants de l'ENSACF : chantiers de plantations raisonnées et réalisation d'un plan-guide pour l'aménagement du parc.

Élaborer une trajectoire de réduction des effectifs étudiants en 1^{er} année

Malgré la hausse des effectifs étudiants de l'ENSACF de 21% sur les 7 dernières années, les moyens délégués pour l'encadrement pédagogique et administratif n'ont pas augmenté. Par ailleurs, le projet de Sabourin a été conçu pour un effectif étudiant largement inférieur à celui d'aujourd'hui, si bien que de nombreux espaces d'enseignement ne sont pas adaptés à la jauge actuelle.

La question posée est donc bien celle du nombre d'étudiants que l'ENSACF en capacité d'accueillir, et particulièrement en master, impactés aujourd'hui par la forte augmentation des recrutements en L1 engagée depuis 2014.

La direction de l'ENSACF a été alertée en juillet par les trois responsables de DE sur le niveau des effectifs de master pour l'année 2020-2021, motif d'inquiétude légitime et partagé.

La direction des études a établi un tableau de suivi des effectifs depuis 2013 à partir des données Taïga. Les chiffres de cette trajectoire ont été communiqués lors du séminaire pédagogique de juillet 2020.

On constate, au sein de cette évolution :

- Une trajectoire d'inscriptions L1 linéaire à la hausse à partir de 2014 (décision prise à la suite du déménagement à Sabourin) ;
- Des demandes de transferts IN en master en hausse, mais la commission d'enseignants à laquelle nous soumettons ces candidatures ne suit pas, dans ces décisions d'intégration, la même linéarité ;
- Des demandes de transferts OUT de moins en moins nombreuses laissant penser que nos étudiants sont de plus en plus attachés à leur école ;
- Une instabilité dans les décisions de redoublements, globalement à la hausse avec des pics qui ont des impacts importants sur le volume des inscriptions les années suivantes ;
- Un creux de vague très fort pour les inscriptions en M1 en 2019-20 s'expliquant par une conjonction de plusieurs facteurs : quelques départs en plus, quelques arrivées par transfert finalement non confirmées, plus de redoublements de L3, moins de sélection de candidats entrés par équivalences ; en somme, l'année 2019-2020 apparaît comme un accident.

Privilégiant la qualité de l'enseignement, l'ENSACF a décidé de modifier significativement cette trajectoire, en baissant le nombre de places proposées en L1 dès la rentrée 2021-2022. 95 places seulement contre 108 l'année dernière ont été ouvertes sur Parcoursup.

En attendant que les effectifs d'étudiants en master baissent mécaniquement dans les années qui viennent, les pistes d'amélioration suivantes sont à l'étude pour permettre un encadrement soutenable :

- Création d'un 4^e DE pour réduire la taille des groupes d'étudiants (à moyen enseignant constant) ;
- Accroissement des moyens d'enseignement en M1, (à moyen enseignant constant) ;
- Adaptation des locaux d'enseignements permettant d'améliorer les modes d'encadrement.

ATTEINTE DE L'OBJECTIF - ÉTAPES PAR ANNÉE	
2021	<p>Amélioration progressive de l'organisation des cursus d'enseignement et l'accompagnement des étudiants</p> <p>Mise en place du processus d'allègement des effectifs étudiants par promotion afin d'améliorer l'encadrement enseignant</p> <p>Amélioration des services numériques</p> <p>Maintien et renforcement des dispositifs d'accompagnements psychologique et de bien-être</p> <p>Lutte contre la précarité économique des étudiants</p> <p>Engagement de l'ENSACF avec l'association Res Publica, dans le projet européen Transform'U</p> <p>Mise en place du plan guide de l'école</p>
2022	<p>Amélioration progressive de l'organisation des cursus d'enseignement et l'accompagnement des étudiants</p> <p>Conception d'un espace sportif dans le parc de l'École</p> <p>Amélioration des services numériques</p> <p>Maintien et renforcement des dispositifs d'accompagnements psychologique et de bien-être</p> <p>Lutte contre la précarité économique des étudiants</p> <p>Mise en place du plan guide de l'école</p>
2023	<p>Amélioration progressive de l'organisation des cursus d'enseignement et l'accompagnement des étudiants</p> <p>Conception d'un espace sportif dans le parc de l'École</p> <p>Maintien et renforcement des dispositifs d'accompagnements psychologique et de bien-être</p> <p>Lutte contre la précarité économique des étudiants</p>
2024	<p>Amélioration progressive de l'organisation des cursus d'enseignement et l'accompagnement des étudiants</p> <p>Ouverture du nouveau site de restauration au sein de l'ENSACF</p> <p>Maintien et renforcement des dispositifs d'accompagnements psychologique et de bien-être</p> <p>Lutte contre la précarité économique des étudiants</p>
2025	<p>Amélioration progressive de l'organisation des cursus d'enseignement et l'accompagnement des étudiants</p> <p>Maintien et renforcement des dispositifs d'accompagnements psychologique et de bien-être</p> <p>Lutte contre la précarité économique des étudiants</p>

Objectif 5.2 : Favoriser l'engagement des étudiants dans les instances de l'École

Indicateurs :

Valoriser l'engagement des étudiants à partir des recommandations de la circulaire du 24 juillet 2020 (exemple : sous la forme d'ECTS)

Les dispositions encadrant la gouvernance des ENSA depuis le décret n°2018-109 du 15 février 2018, donnent aux étudiants une place renforcée dans les instances : 15% des membres du CA et 30% des membres de la CFVE, avec voix délibérative.

Au sein de la Commission des Formations et de la Vie Étudiante, "compétente pour formuler des avis et des propositions sur toutes questions relatives à l'organisation des études et à l'offre de formation, et aux conditions de vie et de travail des étudiants", les 5 élus étudiants, en partie renouvelés en 2021, ont une participation active et collaborative avec les enseignants et personnels administratifs élus, en lien avec le service de la direction des études et des relations internationales.

L'objectif de l'ENSACF pour favoriser plus encore l'engagement des étudiants dans les instances est, d'une part, de :

- Conforter le réseau des étudiants élus en réinstallant des délégués de promotions, travaillant en lien avec les élus des instances ;
- Proposer aux étudiants élus et candidats à l'élection des formations sur le travail et les responsabilités des élus ;
- Réaliser une meilleure communication au sein de l'établissement sur l'identité et le rôle des élus respectifs (mise en place d'outils de dialogues directs entre étudiants et élus : sur proposition des élus étudiants, plateforme d'échanges, pages Instagram, forums...)

Par ailleurs, la direction des études et la CFVE ont finalisé en 2021 les modalités de reconnaissance de l'engagement étudiant au sein de l'ENSACF, reposant sur la loi 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et sur le décret n°2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative.

Le process retenu par la CFVE répond à trois objectifs :

- Encourager et reconnaître l'engagement étudiant par l'attribution d'ECTS au sein de son cursus ;
- Reconnaître l'activité de cet engagement comme l'apprentissage de compétences complémentaires aux formations suivies au sein de l'ENSACF ;
- Accompagner l'étudiant dans la valorisation et l'analyse de ces acquisitions, par la mobilisation d'enseignants et des services administratifs de l'École.

La reconnaissance de cet engagement, qui sera mise en œuvre à la rentrée universitaire 2021, fera l'objet d'une charte signée par l'étudiant.e et la direction de l'ENSACF, de la rédaction d'une demande de la part de l'étudiant.e permettant d'identifier les compétences qui pourront être développées dans cette expérience, et d'un rapport final de retour sur expérience.

L'engagement des étudiants dans les instances de l'ENSACF figure au premier chef des activités pouvant être reconnues à ce titre (ainsi que les activités associatives, bénévoles, caritatives et civiques).

ATTEINTE DE L'OBJECTIF - ÉTAPES PAR ANNÉE	
2021	Mise en œuvre de la reconnaissance de l'engagement étudiant (accompagnement et crédits ECTS) Réinstauration des élus étudiants par promotion, dans le but de constituer un réseau avec les élus étudiants des instances
2022	Formation des élus étudiants ou candidats à élection

AXE 6 : PERFORMANCE DE L'ÉTABLISSEMENT

Objectif 6.1 : Politique RH

Élaborer une trajectoire de recrutement des enseignants et des personnels administratifs Consolider la GPEEC avant 2024

Au titre de la GPEEC des personnels administratifs, techniques et scientifiques (ATS), il faut distinguer deux populations : les personnels sous budget État et les personnels recrutés et gérés par l'École. Pour cette dernière population certains personnels sont en CDI, d'autres sont en CDD (dont une personne est recrutée sous contrat de projet.)

Pour ce qui concerne les personnels ATS, force est de constater la grande fidélité des agents à l'établissement et la stabilité au sein même des services. Les mobilités sont exceptionnelles en dehors de l'école et très rares en mobilité interne entre les services.

Pour ce qui concerne les contractuels, on note également une grande stabilité.

Le recours à des contractuels répond aux besoins suivants : en l'absence de candidat fonctionnaire pour combler un poste, ou pour faire face à des missions ponctuelles (remplacement d'un titulaire absent momentanément.)

Pour la période à venir, il sera indispensable de garantir un nombre d'agents suffisants et compétents en mesure de prendre en charge l'ensemble des missions essentielles et indispensables au fonctionnement de l'École et **notamment le pilotage du développement des ressources propres et le pilotage des projets.**

La mission de "nettoyage" des locaux en partie assurée par deux fonctionnaires sera progressivement sous traitée à l'entreprise prestataire actuellement en place. Les deux assises budgétaires libérées pourraient être déployées vers des missions indispensables.

Les services de l'informatique et de l'atelier numérique, seront mis en synergie. En cette période de fortes contraintes sur le niveau des effectifs, cette fusion permettra, d'une part, de prendre en charge les pointes d'activité de ces deux services lesquelles ne sont pas concomitantes et, d'autre part, d'offrir un meilleur service aux étudiants à l'atelier numérique notamment en fin de semestre.

Par ailleurs, un service en charge de l'ingénierie pédagogique et du développement des ressources propres sera constitué par le déploiement interne d'un cadre. Dans un souci de cohérence organisationnelle, le cadre en charge de cette mission sera rattaché au service de la prospective et de la professionnalisation. Ce cadre sera chargé, en étroite collaboration avec le service des ressources humaines, et en relation avec les représentants des enseignants de mettre en œuvre un accompagnement au bénéfice des enseignants en termes de formation continue et d'usage de nouveaux outils pédagogiques. Il sera par ailleurs chargé de mettre en place un service en charge de la formation continue des professionnels externes à l'école. Enfin une partie de sa mission sera consacrée au développement des ressources propres de l'école (taxe d'apprentissage, partenariats, mécénat, location d'espaces, etc.).

Les missions de l'agent responsable des voyages pédagogiques vont être adaptées en raison de la très forte charge de travail sur ce poste et que les contraintes budgétaires ne permettent pas de renforcer. Le processus d'organisation des voyages sera très encadré et le calendrier d'organisation très strict. Par ailleurs les enseignants devront gérer directement leurs demandes de remboursement des frais de déplacement.

SITUATION DES EFFECTIFS ATS AU 1^{ER} JANVIER 2021						
	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Contractuels	Apprentis	TOTAL ETP
Direction	2	1	0	0	0	3
Études et relations internationales	3	2,8	2	1	0	8,8
Recherche et médiathèque	3	1	0	2	0	6
Secrétaire général	2	1	8	3	0	15
Communication	1	2	0	0	2	3
Professionnalisation et partenariats	1	0	2,8	0	0	3,8
TOTAL	12	7,8	12,8	6	2	39,6
Dont ATS	32,6					

ATS : DÉPARTS ET BESOINS			
Année	Départs (retraite)	Postes concernés	Besoins
2021	4	- Technicien informatique	- Poste en cours de recrutement
		- Responsable de la pédagogie : départ à confirmer	- Cadre A
		- Chargé d'études documentaires : départ à confirmer	- Cadre A
		- Agent de ménage	- <u>Transformation pour un poste d'appareteur : publication de poste refusée par l'autorité d'emploi faute de support d'emploi disponible</u>
			- Responsable ingénierie pédagogique et développement des ressources propres (poste comblé par déploiement interne)
2023	2	- Responsable de la reprographie	- Mission à réorganiser. Besoin d'un agent en catégorie C
		- Secrétaire général	- Cadre A
2024	2	- Responsable audio-visuel	- Cadre B ou C
		- Gestionnaire des voyages pédagogiques	- Cadre C
2025	0		

CONTRACTUELS CDI OU CDD : DÉPARTS ET BESOINS			
Année	Départs	Postes concernés	Besoins avec profil poste
2021	0		- Un contrat de projet en cours (suivi administratif et voyages pédagogiques)
2022	0		
2023	0		
2024	2	- Responsable des publications - Contrat de projet recruté en 2021	- 1 CDD Niveau 2 : Resp. Publications
2025	0		

Chaque année un plan de formation est établi, présenté, discuté et validé en comité technique afin de répondre à l'adaptation, à l'évolution et aux besoins de compétences.

Le budget annuel consacré directement par l'école à la formation des personnels se situe entre 10 et 15 KE. À ce budget propre s'ajoutent les formations financées directement par le SGAR ou les services RH du ministère de la culture.

L'arrivée en 2021 du responsable d'ingénierie pédagogique permettra de développer la formation des personnels enseignants avec le rapprochement des structures qui forment aux métiers de l'enseignement (formations proposées par l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspe) en particulier aux enseignants des établissements du supérieur) ou sur des questions plus spécifiques à la pédagogie dans les ENSA (avec le CRI par exemple). Enfin, Amaco propose des formations de « base » sur la relation entre étudiant et enseignant ou bien encore sur l'évolution des modalités pédagogiques par le biais des enseignements numériques.

La stratégie RH enseignante

Depuis 2018, l'ENSACF a mené une stratégie de recrutement volontaire permettant de tendre vers l'objectif visé par le décret de 2018 sur la transformation de postes T3 en postes T2.

En partant d'un ratio T2/T3 65%/35% (en 2018) à 68%/32% (en 2019), à 69,5%/30,5% (en 2020) pour atteindre cette année 2021 un ratio de 72%/28%, les processus de recrutement successifs ont permis d'approcher progressivement les objectifs de la réforme sans nouvelle création de poste depuis 2019. En l'état la progression vers plus de T2 doit faire l'objet d'une attention particulière pour maintenir la diversité des compétences et son adaptation aux transformations de l'enseignement.

La structuration de l'emploi du temps, l'encadrement des TD, la diversité des enseignements ne peuvent fonctionner sans l'appui d'un corps suffisant d'enseignants associés ou contractuel permettant une évolution des enseignements sur la période quinquennale. Il ne s'agit pas pour autant d'obérer la possibilité de construire de nouveaux postes pour s'adapter à ces évolutions et mieux en structurer le déploiement. La stratégie doit conduire à maintenir une capacité de renouvellement des postes d'enseignants-chercheurs au sein de l'établissement de manière à ne pas figer les innovations potentielles de la cartographie pédagogique.

La stratégie de recrutement s'inscrit principalement dans la poursuite des objectifs de l'ENSACF.

- **Trouver un juste équilibre entre les compétences développant la recherche de celles préparant à la pratique professionnelle ;**
- **Équilibrer le rythme des recrutements avec le maintien d'un vivier d'enseignants contractuels** avec un nombre d'heures plus limité mais ciblé sur des compétences dont les besoins évoluent en permanence ;
- **Ménager des espaces de recrutement ouverts** sur les prochaines années pour cibler des compétences non identifiées aujourd'hui mais indispensables à terme.

La stratégie de recrutement doit accompagner la carrière des enseignants déjà présents au sein de l'ENSACF :

- Par la mise en place d'une **stratégie de formation des enseignants autour du projet d'établissement** (ou de ses nouvelles évolutions) mais aussi sur des questions d'ingénierie pédagogique déjà présents dans l'école et garantir leur évolution ;
- Par l'augmentation **en interne du nombre d'enseignants ayant un doctorat, mais aussi une HDR.**

Les objectifs :

Poursuivre l'objectif de titularisation, selon le décret jusqu'en 2023, notamment pour développer la recherche en s'appuyant sur :

- La création potentielle de nouveaux postes (particulièrement pour défendre la recherche) qui inverserait la tendance actuelle de diminution annuelle d'ETP ;
- Le départ d'enseignants T3 (titularisation dans une autre école ou démission) ;
- Des profils de postes basés sur des compétences en lien avec le développement du projet d'établissement.

Cet objectif de titularisation est d'autant plus nécessaire qu'elle est motivée par la nécessité de recruter des enseignants titulaires d'une HDR.

Au-delà de la période d'application du décret, il s'agira de poursuivre des recrutements en adéquation avec les besoins nouveaux de la pédagogie et en lien avec les objectifs du projet d'établissement. Ces recrutements pourront s'appuyer sur de potentielles vacances de postes émanant :

- De départs en retraite ;
- De départs d'enseignants par voie de mutation ;
- De départs d'enseignants T3 sur des contrats CDI (titularisation dans une autre école ou démission)

Objectif 6.2 : Budget

Le développement des ressources propres

Les dispositions législatives successives pénalisantes pour la collecte de la taxe d'apprentissage obligent l'ENSACF à envisager d'autres moyens de développer des ressources propres. Malgré ce contexte difficile, il s'avère toutefois indispensable d'adopter une stratégie visant à fidéliser les contributeurs de la taxe d'apprentissage et à inciter d'autres entreprises à fléchir leur contribution vers l'ENSACF.

Depuis 2014, deux lois ont entraîné une baisse conséquente de la TA dans l'enseignement supérieur :

- La loi n°2014-288 du 5 mars 2014, relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, entraînant une baisse de 46% de taxe pour l'enseignement supérieur ;
- La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, a établi de nouvelles règles concernant le financement de l'apprentissage, avec le « solde » de 13%, dont les conséquences ont asséché ce moyen de ressource complémentaire

Enfin, depuis mars 2020, la pandémie et ses conséquences sur le tissu économique, dont on ne mesure pas encore entièrement les effets négatifs sur le prélèvement de la taxe d'apprentissage, seront également à prendre en compte.

Forte de ces éléments contextuels, l'ENSACF a tout intérêt à construire une stratégie, à court, moyen et long terme de manière à conforter et développer cette ressource en tissant un réseau de contributeurs, et pourquoi pas, en développant des partenariats avec certains d'entre eux.

Tout d'abord, il convient à court terme de combiner plusieurs approches, en identifiant clairement :

Les cibles :

- Profil des entreprises
 - Domaine d'activité ;
 - Entreprise d'architecture, de BTP, ou autres ;
 - Taille : GE, ETI, PME, TPE ;
- Contributeur existant ou potentiel.

Les moyens de communication, à adapter en fonction des cibles :

- Page internet sur le site de l'ENSACF et actualité ;
- Courrier ;
- Courriels ;
- Réseaux sociaux (Instagram notamment).

Les contenus, qui doivent rendre compte de l'utilisation de la TA, remercier les contributeurs, et élaborer des propositions de manière à entraîner l'adhésion et la fidélisation des contributeurs.

À moyen et à plus long terme, l'ENSACF aura tout intérêt à se saisir de l'opportunité d'intégrer l'université expérimentale pour poser collectivement la question des moyens à déployer autour de la TA, y compris la question de la formation par l'apprentissage.

Les autres types de ressources propres, identifiés par l'école, sont les suivants :

• Développement de ressources propres par la formation continue :

- Mutualiser des organismes de formation pour répondre aux enjeux spécifiques des territoires dans lesquels chacun d'entre eux exerce et donner une identité et une lisibilité forte à une nouvelle structure à l'échelle du Massif central ;
- Développer une offre de formation qui corresponde aux compétences des OF et aux spécificités des territoires (filières courtes, matériaux biosourcés, expertise sur les centres bourgs...);

- La recherche comme moyen de développement des ressources propres avec la participation des enseignants-chercheurs à des programmes financés :

- Répondre à des appels d'offres entrant dans la catégorie « recherche appliquée » permet de soutenir conjointement, d'une part, un objectif de production de connaissances tout en mettant en œuvre des dispositifs expérimentaux pratiques et, d'autre part, de financer un programme de d'équipements à caractères pédagogiques pérennes qui pourront faire partie intégrante des aspects développés dans le cadre de l'innovation pédagogique à l'ENSACF. Si l'on considère usuellement que la recherche fondamentale consiste en des travaux expérimentaux ou théoriques entrepris principalement en vue d'acquérir de nouvelles connaissances, sans envisager une application ou une utilisation particulière, la recherche appliquée et le développement expérimental consistent également en des travaux originaux entrepris en vue d'acquérir des connaissances nouvelles, mais avec une orientation marquée vers un objectif pratique déterminé.

- Ainsi le développement expérimental qui consiste en des travaux fondés sur des connaissances existantes obtenues par la recherche et/ou l'expérience pratique, en vue d'établir de nouveaux procédés, nouveaux matériaux, produits ou dispositifs ou d'améliorer considérablement ceux qui existent déjà, détient la plus grande importance en termes de financement et un effort particulier de partenariat sera poursuivi en direction de l'entreprise Michelin et de sa filière de R&D matériaux de construction, pour établir une exploration conjointe, en lien avec le monde professionnel et les entreprises, afin d'améliorer la performance, l'adéquation et la qualité, notamment environnementale de leur production, si possible en accord avec les orientations, entre autres, du développement durable.

- La location d'espaces intérieurs et extérieurs dans le périmètre de l'école. Le cadre ou les locaux intéressent potentiellement divers clients mais la pandémie a contrarié la dynamique qui commençait à se développer. Dès le retour à une situation normale, cette activité de location devrait reprendre.

- Le renforcement des partenariats existants avec des collectivités territoriales : région, métropole Clermont Auvergne, mairie de Clermont et développement avec d'autres collectivités (fournitures de prestations d'études relatives à des projets d'aménagement va progresser.

Les bénéfices réels de ces actions porteront leurs fruits à partir de 2023.

ATTEINTE DE L'OBJECTIF - ÉTAPES PAR ANNÉE : RESSOURCES PROPRES EN EN EURO	
2021	45 000
2022	50 000
2023	75 000
2024	95 000
2025	100 000

Objectif 6.3 : Communication

Indicateurs :

Mettre en place un plan d'action en faveur du développement de la communication interne

La communication interne regroupe l'ensemble des actions de communication mis en œuvre au sein de l'École à destination des personnels et des étudiants.

Elle peut être un outil de motivation et contribuer à l'implication des personnels et des étudiants. Pour ce faire, en tant qu'outil indispensable pour « administrer », elle doit obéir également à un plan de communication où l'information est construite et dont les différents médias sont l'écrit (publications, affichage), l'oral (séminaire, conférence), la communication numérique (intranet, extranet, newsletter).

La communication interne remplit de multiples fonctions :

- Transmettre des informations ;
- Motiver et rassembler les acteurs autour d'un projet ;
- Expliquer une nouvelle orientation / exposer des résultats.

La stratégie de communication interne doit s'appuyer sur un plan de communication qui développe l'existant et crée de nouveaux outils pour un objectif d'informations partagées.

L'écrit

- Le print - les publications : à travers ses publications institutionnelles, l'École participe de cette transmission d'informations en termes de projets ou bilans ;
- Depuis 2020, des publications internes institutionnelles se sont ajoutées au rapport d'activité et au livret de l'étudiant. Des publications de l'autoévaluation et de l'accréditation ont été réalisées ;
- Le mail - Afin de favoriser et de s'assurer d'une diffusion équitable de l'information (relevant de la valorisation globale, de l'évènementiel et de la vie de l'établissement), le mail est toujours privilégié ;
- L'affichage « papier » est conservé. Un affichage numérique via un écran d'accueil favorise également l'information visuelle et dynamique.

L'oral

À chaque rentrée, une réunion d'accueil et d'information est organisée pour les étudiants. La réunion de rentrée instaurée pour les personnels administratif et enseignant marque un temps d'accueil au retour de la trêve estivale et permet de donner les principales informations relatives à l'année universitaire qui s'ouvre et de faire le point sur le fonctionnement de l'établissement en termes budgétaires, de projets structurants et de ressources humaines (entrants et sortants).

Ce rendez-vous de rentrée ouvre plus largement sur un séminaire en commun.

La volonté de développement de communication interne privilégiera les temps de rencontres et d'échanges conjoints à l'ensemble du personnel (administratif et enseignant).

Le web

Depuis janvier 2021 le site internet de l'École accueille un espace avec accès réservé aux étudiants, administratifs et enseignants. Cet espace provisoire permet notamment de diffuser les informations administratives quant à l'organisation de l'établissement en temps de crise sanitaire.

En termes de projets, un site internet d'informations interne sera développé en parallèle d'un livret d'accueil des personnels.

La mise en place par le service informatique d'une nouvelle arborescence de travail déjà effective pour l'administration sera étendue, pour plus d'interactions, sous forme de plateforme collaborative et de partage avec le personnel enseignant.

La refonte du livret de l'étudiant, entièrement repensé et complété de l'ensemble des fiches pédagogiques sera effectif dès la prochaine rentrée.

ATTEINTE DE L'OBJECTIF - ÉTAPES PAR ANNÉE	
2021	Site d'informations interne : Construction et centralisation des ressources Livret d'accueil : idem Livraison du nouveau livret de l'étudiant Développement de nouveaux outils collaboratifs entre les personnels (informatique)
2022	Livraison du site et du livret d'accueil

Objectifs 6.4 : Politique immobilière : élaborer le SPSI et le PPI

Porter dans le cadre du prochain CPER 2021-2027, le financement de la phase études pour la création d'un espace de restauration

Le SPSI (schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'École) pour la période 2018 à 2022 a été établi par l'École selon les consignes des différentes tutelles. Après avoir obtenu un avis favorable de différents experts et de la Préfecture, le SPSI a été adopté par le Conseil d'administration de l'École en février 2020. Les principales ambitions initiales d'adaptation des locaux ont d'ailleurs été mises en œuvre (adaptations des espaces d'enseignement du bâtiment principal, amélioration des conditions de travail des personnels).

Cependant, en cours d'exécution du SPSI initial, un projet de construction d'un espace mieux adapté à la restauration des étudiants a été acté.

En effet, au début de la mise en œuvre du projet de réhabilitation du sanatorium en école d'architecture, en 2013, il n'avait pas été prévu d'espace de restauration.

Néanmoins, l'école étant distante de 45 minutes en transport en commun de tous les restaurants universitaires du site clermontois, l'intégration d'une fonction de restauration sur le site de Sabourin a finalement été décidé en cours de chantier. Ainsi, les espaces initialement destinés au service de la recherche ont été très largement amputés pour accueillir un espace de restauration rapide.

Si cette offre a répondu à l'expression d'un besoin immédiat et urgent, elle n'est en rien satisfaisante. En dépit de la mise à disposition d'un local de 170 m² au CROUS, il n'a pas été possible de développer un projet de restauration digne de ce nom, faute de place. Les plats proposés sont peu diversifiés, peu équilibrés et nettement plus coûteux qu'un repas complet dans un restaurant universitaire. À de nombreuses reprises, les représentants étudiants du Conseil d'administration ont fait état de leur mécontentement. Les arguments régulièrement avancés portent sur la qualité de l'offre, son coût et l'inégalité de traitement entre les étudiants de l'ENSACF et ceux des sites universitaires clermontois qui disposent d'un accès commode aux restaurants universitaires.

Ainsi, le Conseil d'administration de l'ENSACF a décidé la création prioritaire d'une fonction de restauration satisfaisante sur le site de Sabourin, considérant qu'il s'agit d'une question de santé. Il est utile de préciser qu'il n'existe pas d'alternatives de restauration crédibles dans le quartier (capacité, qualité, coût). Par ailleurs, le taux de boursiers à l'ENSACF est très important.

Le projet de construction d'un espace de restauration et la mise à disposition de surfaces plus adaptées pour le laboratoire de recherche RESSOURCES a pu être intégré au SPSI initial et fait dorénavant l'objet d'un suivi spécifique. Il est inscrit au CPER 2021/2027.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE	
Deuxième semestre 2021	Choix de l'AMO et programmation
Mars 2022	Concours de maîtrise d'œuvre
Juin 2022-Décembre 2022	Études de maîtrise d'œuvre et consultations des entreprises
Mars 2023-juin 2024	Chantier, pré-réception et réception des ouvrages
Juillet 2024	Installation des équipements du CROUS.
Septembre 2024	Mise en service de la cafétéria et des locaux dédié à la recherche

Élaborer le calendrier de végétalisation du parking de l'école

La végétalisation du parking de l'école vise à :

- Rendre concret un projet conçu par une association étudiante (le Germinarium) en lien avec un paysagiste enseignant de l'ENSACF ;
- Le rendre plus agréable ;
- Lutter contre l'îlot de chaleur que représente ce vaste espace minéral ;
- Encourager l'expression de la biodiversité (flore et faune) ;
- Capter du CO₂ ;
- Créer un espace d'expérimentation (haies sèches).

Piloté par un paysagiste, la végétalisation prend de nombreuses formes. Elle a été réalisée en grande partie par les étudiants de l'association interne "Le Germinarium de Sabourin" avec la participation de personnels. Cette reconquête du parking sera achevée en fin d'année 2021 ou au plus tard au printemps 2022. Le financement de la totalité de l'action (expertise d'un paysagiste, achat des végétaux) est assuré via les fonds propres de l'école. Une surface de 600 m² est resté libre de toute plantation en prévision d'une potentielle implantation du futur espace de restauration. Cette première action introduit la conception d'un plan guide pour l'ensemble du parc de Sabourin. Ce plan guide sera pensé par les étudiants dans le cadre d'un optionnel de master 1, lequel sera effectif dès la rentrée 2021-2022 et donnera lieu à des activités de design build.

Suivi de la démarche contentieuse dans le cadre de la garantie décennale attachée aux travaux de réhabilitation du sanatorium Sabourin

La procédure contentieuse initiée par l'école au vu des nombreuses malfaçons du bâtiment (entièrement réhabilité entre 2013 et 2015) est pilotée par le service juridique du ministère. Toutefois le Conseil d'administration de l'école a souhaité se faire assister localement par un avocat qui apporte conseils, soutiens et expertises nécessaires à la réalisation des actions qui reviennent à la charge de l'école. Pour mémoire, les désordres portent sur deux problématiques bien distinctes de renouvellement d'air (débit d'air insuffisant dans de nombreux espaces et taux de CO₂ trop important) et d'étanchéité à l'air (menuiseries extérieures non étanches à l'air).

Objectif 6.5 : Activation d'un plan de mobilité

L'ENSACF s'engage dans la construction d'un plan de mobilité concernant l'ensemble des étudiants, des personnels et des services, mais aussi pour les activités non permanentes telles que l'organisation de manifestations ou de mise à disposition temporaires de locaux.

Plusieurs actions visant à réduire la fréquentation de l'établissement en automobile sont prévues :

- Sensibilisation de la T2C (service de transport public de l'agglomération clermontoise) aux étudiants et personnels pour encourager l'usage des transports en commun (ligne de tramway et ligne 3 en bus) ;
- Soutien à la sensibilisation de l'association de l'ENSACF le Germinarium souhaitant développer le covoiturage ;
- Négociation avec la ville de Clermont-Ferrand pour favoriser les déplacements en vélo (piste cyclable entre la place du 1^{er} Mai et l'établissement, mise en place d'une station de vélos sur le parvis de l'ENSACF) ;
- Rendre plus opérationnel l'usage des douches de l'ENSACF pour encourager les déplacements en vélo personnel ;
- Étude de faisabilité pour la mise en place de bornes de recharge pour vélos électriques sur le parking de l'école.

Il est à noter que l'ENSACF a banni l'usage des véhicules personnels appartenant aux étudiants dès lors qu'il s'agit de déplacements liés à des activités pédagogiques. Cette contrainte a rendu nécessaire la réorganisation, à la marge, des ateliers hors les murs.

À l'intérêt général d'un plan de mobilité viennent s'ajouter l'engagement de l'ENSACF sur les sujets des transitions écologiques et sociétales, au travers de l'action Orbimob (Collectivités territoriales, UCA, grandes entreprises) et en lien avec la situation excentrée de l'ENSACF par rapport au centre-ville de Clermont-Ferrand.

Plusieurs actions ont été initiées dans ce domaine au niveau des relations avec la métropole clermontoise et le syndicat mixte de transport en commun. Le plan guide du parc de Sabourin inclut également une réflexion sur la végétalisation du parking de l'école.

ATTEINTE DE L'OBJECTIF - ÉTAPES PAR ANNÉE	
2021	<ul style="list-style-type: none">- Démarrage de l'action de sensibilisation à l'utilisation des transports en commun par les acteurs de l'école ;- Favoriser le covoiturage via l'association le Germinarium.
2022	<ul style="list-style-type: none">- Négociations avec la ville de Clermont pour favoriser les déplacements en vélo ;- Étude de faisabilité pour la mise en place de bornes rechargeables pour vélos électriques.

**↳ Derniers échanges avec le ministère de
la Culture dans la perspective de la signature
du dossier de contractualisation
pour la période 2021-2027**

Compte-rendu

Mardi 11 janvier 2022

Début de la réunion : 15h

PRÉSENTS :

→ **Ministère de la Culture**

- Stéphanie Celle (adjointe au sous-directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture) ;
- Isabelle Phalippon-Robert (chef du bureau des enseignements) ;
- Corinne Tiry-Ono (chef du bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère) ;
- Romain Guisti, (adjoint à la cheffe de bureau de la coordination et du pilotage du réseau des écoles) ;
- Karine Gourlaouen (adjointe à la cheffe de bureau des enseignements).

→ **ENSACF**

- Simon Teyssou (directeur) ;
- Thomas Nouailler (président du Conseil Pédagogique et Scientifique) ;
- Alain Fayard (secrétaire général) ;
- Hélène Guicquéro (directrice des études et des relations internationales) ;
- Fabien Jubertie (directeur de la recherche et des relations avec l'Université).

Les questions ci-après ont été transmises par le ministère afin que des précisions soient apportées au dossier de contractualisation et servent de base de discussion. Au demeurant, le ministère a salué la richesse du dossier de l'école.

→ Politique de site

Pourriez-vous nous indiquer les bénéfices immédiats et à venir de la participation à l'EPE UCA de l'école ?

Le projet d'intégration a permis de rendre possible la cotutélisation par l'UCA de l'unité de recherche « Ressources ». Sans l'intégration de l'ENSACF dans l'EPE, l'Université n'aurait eu aucun moyen pour rendre la cotutélisation possible. Par effet « domino », cela a permis une affiliation de l'UMR aux écoles doctorales LSHS et SPI et à la MSH.

Les étudiants de l'ENSACF vont aussi devenir étudiants de l'EPE et, en conséquence, auront accès aux différents services de l'UCA. Exemple concret : en matière pédagogique et de recherche, accès depuis la médiathèque de l'école aux différentes ressources numériques de la bibliothèque universitaire à savoir les bases de données, les ressources électroniques, l'open Access...

Concernant la médiathèque de l'ENSACF, un rattachement fonctionnel avec l'Université est projeté, c'est du moins la proposition qui a été faite par le directeur de la BU. Cette évolution aura des conséquences très pratiques : mêmes marchés documentaires (raisons juridiques), sans doute même même ENT et même plateforme pédagogique. Même volonté de conduire un projet de Science ouverte (gérée côté EPE-UCA par la BU).

L'intégration permet aussi l'accès concret à des services très performants :

- Direction de la recherche et de la valorisation répartie en 4 départements, à disposition des enseignants chercheurs de l'ENSACF ;
- Service immobilier, contrat de mandat pour le projet de restauration et locaux de la recherche de l'école.

À cela, il faut ajouter des opportunités de projets communs tel que celui du tiers lieu porté par l'UCA, financé en partie par la ville de Clermont, sujet d'étude pour le 4^e Domaine d'Étude conférant grade de master qui sera opérationnel à compter de la rentrée 2022-2023.

Plus largement, l'intégration aura aussi pour effet d'améliorer la reconnaissance de l'école et de ses formations dans l'écosystème universitaire, de favoriser l'intégration des membres de l'école dans les commissions et conseil de l'UCA et du site, processus qui a déjà largement commencé (par exemple, le directeur et directeur de la recherche sont membres du CA de l'UCA, le directeur de Ressources du Conseil scientifique du site « CAP3S » ainsi que du bureau de l'Institut Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales...)

L'intégration favorise l'association de l'école aux grandes manifestations pilotées par l'UCA tels que la fête de la science et bientôt les événements étudiants (en lien avec Europavox).

L'intégration dans l'EPE concrétise le partage des objectifs qui émanent des dossiers de contractualisation de l'ENSACF et du site universitaire qui est porté par l'UCA. À venir, l'intégration matérialise ce partage dans différentes thématiques comme celles portées à l'attention des ruralités et petites villes, des marges géographiques éloignées des métropoles, de l'expérimentation. L'intégration montre aussi la volonté de faire émerger une identité universitaire forte autour de Clermont et correspondant au Massif central qui fera contrepois à l'ensemble universitaire lyonnais.

Le calendrier prévoit la publication du décret d'intégration de l'école pour le 1^{er} janvier 2023. Celui-ci devra être signé par le ministre de la Culture. Comme le spécifie l'ordonnance du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, une commission paritaire (ENSACF / UCA) sera mise en place rapidement dans l'année et devra fixer précisément le calendrier d'intégration. Ce dernier devra être validé par les CA de l'UCA et de l'ENSACF 6 mois avant la parution du décret spécifiant l'intégration de l'école dans l'EPE.

Particularité du cas de l'ENSACF : il s'agira d'un décret modificatif puisque l'EPE UCA existe déjà. Les conditions d'intégration, élaborées durant l'année 2021, et précisant entre autres que l'ENSACF gardera sa personnalité morale, devraient apparaître dans le règlement sous la forme d'annexe au décret. Ces conditions sont inspirées des textes relatifs à l'intégration des ENSA de Grenoble et de Paris-Est dans leur EPE respectif.

Il est à noter qu'au sein du site clermontois, une autre composante a gardé sa personnalité morale : il s'agit de l'Institut National Polytechnique (INP).

Remarques du ministère

Dans le décret, l'architecture doit apparaître dans les champs de compétences de l'EPE et doit faire partie de la liste des disciplines inscrites dans l'EPE.

Par ailleurs, à la demande du ministère il est précisé que l'École Supérieure d'art de Clermont Métropole est associée à l'UCA mais n'envisage pas encore une intégration dans l'EPE.

→ Recherche

Pouvez-vous nous rappeler le calendrier de signature des conventions avec les deux écoles doctorales (SPI et LSHS) ?

Le calendrier de signature de la convention avec les écoles doctorales est simultanément à la signature de la convention entre l'ENSACF et l'UCA et l'UMR Ressources : ce sera donc réalisé au plus tard en mars 2022.

Remarques du ministère

Il faudrait que l'école incite les enseignants-chercheurs de Ressources à répondre aux appels à projets du New Bauhaus européen. C'est une réelle opportunité en matière de financement. Actuellement, il n'y a aucune équipe en France ! Pas un seul projet français a été identifié. Appel Horizons européens (25 janvier). Les Dossiers sont lourds mais d'autres actions plus modestes existent. L'école peut devenir partenaire dans le cadre du réseau des ENSA ou des universités.

Le calendrier de recrutement d'un HDR et d'un contractuel chargé d'appui au développement des activités de recherche : est-il toujours prévu en janvier 2022 ?

Depuis la mise en place du CPS, le recrutement d'un HDR fait chaque année l'objet de discussions pour réussir à recruter un professeur. Le CPS a tenté de bâtir chaque année un poste HDR qui a d'ailleurs abouti l'année du recrutement de Jean-Philippe Coste, professeur STA. Compte tenu de la taille de l'école, de la structuration des enseignements et des besoins d'encadrement, le service d'un HDR est chaque année difficile à sécuriser au regard des ETP de l'école.

Cela est d'autant plus complexe que chaque année avec les différents départs et restructurations que cela impose, le processus de recrutement peine à suivre une progression linéaire. Un poste prévu l'année N-1 est parfois remis en question dans l'équilibre général de nos ETP au moment de la publication des postes à l'année N, conduisant l'ENSACF à publier assez peu de postes au regard de la cible de 6-8 postes demandée chaque année (de l'ordre de 3 postes par an).

Le CPS a bien identifié la nécessité de recruter un-e enseignant-e HDR et travaille de manière à le faire dans les trois années qui viennent. Le CPS cherche cette année à inviter des enseignants HDR de manière à leur faire découvrir l'école et montrer ainsi son attractivité au travers de son projet d'établissement. De plus le CPS dans ses discussions revient également toujours à la nécessité de recruter des HDR TPCAU et VT qui restent rares dans le paysage universitaire. Le CPS mène aussi une démarche incitative en interne poussant les enseignants susceptibles d'avoir une HDR dans les trois prochaines années.

En termes de calendrier cela conduit à :

- une volonté de recrutement d'un poste HDR dans les trois prochaines années, préférentiellement dans le champ TPCAU ou VT ;
- une volonté de s'appuyer sur l'habilitation HDR d'au moins une ou un enseignant en interne dans les 3 prochaines années (TPCAU, ATR, HCA identifié comme possibles) ;
- l'hypothèse du recrutement d'un ou d'une HDR dans le champ HCA mais qui reste aujourd'hui complexe dans les équilibres et besoins de l'école.

L'objectif est donc de passer dans les 3 prochaines années de 1 à 3 HDR dans l'école tout en continuant progressivement à recruter des Maîtres de conférences de catégorie 1 pour nourrir les activités de recherches de l'école.

La prise de poste du chargé d'appui au développement des activités de recherche pourrait se dérouler en mars 2022.

→ Formation initiale

Avez-vous déjà avancé sur l'évaluation des enseignements par les étudiants pour améliorer le modèle Taïga ? Si oui, comment ?

Un travail préparatoire a été réalisé par l'adjointe de la directrice des études et un enseignant de la CFVE :

- Le réseau des ENSA a été interrogé et un comparatif a été réalisé avec les ENSA qui ont répondu ;
- Le questionnaire Taïga a été analysé pour en conserver la trame tout en en révisant les points faibles ;
- Une note de synthèse a été réalisée à destination de la CFVE posant les premières propositions : amélioration du questionnaire Taïga (questions ouvertes / fermées ; distinction CM/TD/ateliers ; opérabilité des questions pour une meilleure exploitation des réponses...) ; caractère anonyme et obligatoire du questionnaire ; modes d'analyse et de restitution ; modalités de réponse des enseignants...

Cette note préalable servira de fondement au travail à mener, par la CFVE, dans le courant du 2^e semestre.

Remarques du ministère

Le ministère est intéressé par les travaux de l'école et souhaite les suivre de près.

Intégration de Moodle et extension aux 20 ENSA : avez-vous besoin d'un appui du ministère ?

Le développement de Moodle fait l'objet d'une première période de test en vraie grandeur cette année à l'ENSACF dans le champ STA. L'apport des productions réalisées dans le cadre du programme « Ressources » (projet lauréat de l'ANR Hybridations des enseignements), en particulier en termes méthodologique, permet de penser l'extension possible de Moodle aux 20 ENSA comme cela est envisagé pour le programme « ressources » dans le volet essaimage de l'ANR Hybridations des Enseignements. L'appui du ministère, très porteur, pourrait permettre d'une part de fluidifier la coordination de cette extension et d'autre part d'assurer la cohérence des moyens techniques mis en œuvre.

Pour la mise en place d'une plateforme LMS ? Une réflexion est engagée par la SDESRA.

L'aide du ministère est tout à fait souhaitable. Des travaux ont été réalisés, notamment dans le cadre de la recherche ANR, sur des modalités et contenus de Moodle, mais leur mode d'utilisation et de diffusion n'est pas généralisée.

Remarques du ministère

Caroline Varlet, en charge du suivi du projet « Hybridations des enseignements » et du Moodle associée est invitée à prendre contact avec le bureau des enseignements.

→ Politique transversale

Le taux de suivi des formations aux Violences et au Harcèlement Sexiste et Sexuel des enseignants est-il satisfaisant ?

- Environ 70% des enseignants sur deux sessions organisées en 2020 et 2021 lors des séminaires pédagogiques ;
- Levier par la reconnaissance de l'investissement des étudiants par l'obtention de 2 crédits ECTS, une fois par cycle avec inscription dans le supplément au diplôme de l'étudiant. Du fait que Lorraine Dujardin a porté ce projet au sein de l'ENSACF, il serait également nécessaire de l'associer pour le plan d'action.

→ Vie étudiante

Quel est votre objectif en créant une pépinière d'entreprise pour les étudiants en HMONP ?

L'incubateur ambitionne de prolonger la formation initiale de l'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand (ENSACF), et de sa formation d'Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) en sélectionnant annuellement entre 15 et 20 jeunes agences, créées depuis moins de 2 ans ou en cours de création, engagées dans la transition écologique, et portant les valeurs du projet d'établissement de l'ENSACF - problématiques liées aux villes moyennes, à la marge, aux ruralités, à l'expérimentation. Ces agences seront épaulées par un support technique, juridique, comptable, assuranciel, commercial, marketing (d'environ 80 heures), pour mener à bien leur développement.

Seules deux autres ENSA disposent d'un incubateur : l'ENSA Paris-Est et l'ENSA Normandie.

Comment imaginez-vous la formation des élus étudiants ?

- Installation d'un réseau des élus étudiants avec des outils de partage en réseau : élus au CA, en CFVE, et délégués de promotion ;
- Réflexion et échanges avec ce réseau d'étudiants avec la CFVE et avec la direction des études ;
- Identification des besoins en formation au sein de ces échanges ;
- Mise en place de sessions de formations spécifiques pour ce réseau d'élus en fonction des besoins exprimés.

Nota : un chantier spécifique est engagé en 2022 par la CFVE et la direction de l'École sur l'amélioration de la vie étudiante et de la vie dans l'établissement, qui associera en premier lieu les élus étudiants et responsables associatifs.

Lors de l'allègement des programmes en L1 : avez-vous pu dégager une demi-journée, voire une journée de cours ? Et comment ?

L'objectif de libération de demi-journée dans les plannings des étudiants a été porté par la CFVE auprès de tous les enseignants (notamment dans le cadre des séminaires pédagogiques) et est aujourd'hui partagé par les enseignants coordinateurs de semestre.

Un travail a également été fait par la CFVE sur l'allègement de certains volumes de cours, ou la bascule de certains cours sur des semestres moins chargés.

La préparation des plannings est un travail concerté entre les coordinateurs de semestre et la directrice des études ; cet objectif est pris en compte dans l'organisation des plages horaires.

En application pour l'année 2021-22 :

- au S1 : lundi matin libéré ;
- au S2 : lundi matin et après-midi libérés ;
- au S3 : sur les 4 dernières semaines, 2 journées libérées chaque semaine ;
- au S4 : à partir de la 7^e semaine, jeudi matin et après-midi libérés ;
- au S5 : jeudi matin libéré ;
- au S6 : à partir de la 6^e semaine, mardi matin et après-midi libérés.

→ Performance

S'agissant des créations de poste, précisez s'il convient en dehors des redéploiements et des départs à la retraite de prévoir des créations de poste d'ATS ?

La mise en œuvre de la réforme de 2018 s'est accompagnée du transfert de la mission jusqu'alors prise en charge par les services centraux relative au recrutement des enseignants fonctionnaires. Par ailleurs, l'installation mais surtout le fonctionnement des nouvelles instances (CFVE, CPS, CR) nécessite la mise en place d'une assistance administrative.

L'ensemble de ces nouvelles missions qui reviennent à l'école ne pourra pas être pris en charge par la voie des déploiements. D'une part, il n'y a pas à ce jour de déploiement possible dans la mesure où l'ensemble des agents administratifs, techniques et scientifiques détient un poste de travail indispensable au fonctionnement des services. De plus, certaines missions indispensables (Appariteur, Communication) ne peuvent être assurées du fait de manque de ressources humaines disponibles. Par ailleurs, ces missions nouvelles exigent une technicité particulière et des compétences spécifiques.

Il sera donc absolument nécessaire de créer des postes.

Remarques du ministère

Mutualiser des postes à l'échelle de la région. Exemple : gestion des payes.

Les deux questions qui suivent n'ont pas fait l'objet d'échanges en réunion mais apparaissent dans ce compte-rendu du fait des réponses qui ont été par ailleurs apportées par l'école.

Quelle est la place du programme RESSOURCES dans le développement de la formation continue ?

Le développement de formes innovantes d'hybridation des enseignements, qui est au cœur du programme « RESSOURCES » développé dans le cadre notre projet lauréat de l'ANR hybridations des enseignements, s'appuie sur une réflexion pour la mutualisation des contenus d'enseignements. Stabilisé dans un format qui permet un partage des connaissances dans une organisation renouvelée (nouvelle temporalité d'accès, itération possible, distanciel adapté...), ce modèle de capitalisation et de transmission de connaissances modulable, est envisagé comme transposable en direction d'autres publics potentiels, sensibles à d'autres modes et organisations d'acquisition des savoirs, en particulier dans le développement de la formation continue. C'est cette expérimentation qui se trouvera engagée à l'ENSACF.

Aucun objectif ne porte sur des questions strictement budgétaires : est-ce volontaire, alors que l'école s'apprête à déposer son dossier pour le triennal 2023-2025 ?

L'objectif affiché de l'école est de développer la part de ressources propres. Par ailleurs, une part importante de son fonds de roulement va être orientée vers la construction d'un espace de restauration au bénéfice des étudiants et à un aménagement de locaux pour offrir des meilleures conditions de travail au service de la recherche.

Les ambitions budgétaires découlent en fait, et en grande partie à ce jour, des dotations annuelles allouées par la tutelle des écoles d'architecture.

Dossier de contractualisation de l'ENSACF réalisé par :

le directeur, les membres des directions : de la recherche, de la communication ; les présidents et vice-présidents du Conseil Pédagogique et Scientifique des enseignants du CA, des coordonnateurs de semestre, des responsables des champs disciplinaires

Mise en page et maquette : Sophie Loiseau, infographiste ENSACF

Voté en Conseil d'administration, à l'unanimité, le 21 septembre 2021